[](http://www.google.ca/imgres?q=Logo+ONU&hl=fr&sa=X&rlz=1R2SKPT_frSN443&biw=1429&bih=660&tbm=isch&prmd=imvns&tbnid=mpGDY4pUCnCY1M:&imgrefurl=http://portail.unice.fr/jahia/Jahia/cache/offonce/pid/9017?maximize=46259_0&docid=kPqZG7effe3CkM&imgurl=http://portail.unice.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/daymon/public/COM/FLASH%20INFO/Flash%2037/logo_onu.bmp&w=308&h=262&ei=aFLnTprpA4OyhAe9z5XECg&zoom=1)

**Programme conjoint**

**Promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie**

**Pays: Mauritanie**

**Axe 4 de coopération - Amélioration de la gouvernance (économique, démocratique, territoriale et locale, contrôle citoyen de l’action publique) et renforcement des capacités des acteurs**

**Effets de l’UNDAF :**

* *Effet 1 : Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens.*
* *Effet 2 : L’administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l’approche sensible au genre et droits humains*.

***Produits attendus :***

1. *Le cadre institutionnel est consolidé en vue d’une meilleure contribution des femmes à la vie politique et à la prise de décision*
2. *Les capacités des acteurs institutionnels, particulièrement des femmes candidates et élues, et celles de la société civile sont renforcées pour une meilleure participation politique et représentativité des femmes.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Budget estimatif total du prog/projet : **1322 520 USD**

Dont:

1. Ressources prévues:  **158 392 US D**

* Gouvernement \_\_\_\_\_\_\_\_
* Ressources ordinaires/autres ressources
* ONG ou source privée \_\_\_\_\_\_\_\_\_
* **PNUD 71 000 USD**
* **ONU Femmes 50 000 US D**
* **FNUAP 12 000 US D**
* **HCDH 25 392 US D**
* Donateur … \_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Titre du prog/projet: **Programme conjoint sur la promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie**

Durée du programme/projet

(Dates début/fin): **36 mois**

Options de gestion des fonds: NEX\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Parallèle, groupée, canalisée, mixte)

Agent de gestion ou d’administration: **MASEF\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

(le cas échéant)

**Noms et signatures du partenaire national[[1]](#footnote-1) et organismes des Nations Unies participants**

|  |  |
| --- | --- |
| **Organismes des Nations Unies** | **Partenaire national[[2]](#footnote-2)** |
| **Représentante Résidente du PNUD**  **Dr Coumba Mar GADIO** | **Ministre des Affaires Sociales, de la Famille et de l’Enfance**  **Aicha Vall Verges** |
| **Représentant Résident du l’UNFPA**  ***Dr Koudaogo OUEDRAOGO MD MPH*** |
| **Représentant Résident du HCDH, a.i**  **Paul Jatho** |
| **ONUFEMMES, Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies,**  **Dr Coumba MAR GADIO** |

**Table des matières**

[1. Analyse de la situation 5](#_Toc336774238)

[2. Stratégies, dont les enseignements tirés, et le document de programme conjoint proposé 8](#_Toc336774239)

[a) Aperçu général / contexte 8](#_Toc336774240)

[b) Enseignements tirés 10](#_Toc336774241)

[c) Le programme conjoint 12](#_Toc336774242)

[Résultat 1. Le cadre institutionnel est consolidé en vue d’une meilleure contribution des femmes à la vie politique et à la prise de décision. 13](#_Toc336774243)

[Résultat 2. Les capacités des acteurs institutionnels, particulièrement des femmes candidates et élues, et celles de la société civile sont renforcées pour une meilleure participation politique et représentativité des femmes. 16](#_Toc336774244)

[Résultat 3. La mise en œuvre du programme conjoint est assurée. 22](#_Toc336774245)

[3. Matrice des résultats 22](#_Toc336774246)

[4. Revues annuelles 22](#_Toc336774247)

[5. Modalités de gestion et de coordination 23](#_Toc336774248)

[6. Modalités de gestion des fonds 27](#_Toc336774249)

[7. Faisabilité, gestion des risques et pérennisation des résultats 27](#_Toc336774250)

[8. Responsabilité, suivi-évaluation et établissement de rapports 29](#_Toc336774251)

[9. Evaluation ex ante des questions multisectorielles 30](#_Toc336774252)

[10. Contexte juridique ou base des relations 31](#_Toc336774253)

[Annexe A – Cadre de Ressources et Résultats 31](#_Toc336774254)

[Annexe B - Plan d’action 2013 47](#_Toc336774255)

# Analyse de la situation

Les Nations Unies définissent la participation politique des femmes comme toute activité menée par des femmes membres du gouvernement, élues parlementaires ou municipales, responsables d’entreprises publiques, membres des partis politiques et actives au sein de la société civile. La participation politique des femmes englobe également les actions qu’elles entreprennent dans le but d’influencer les choix des politiques publiques et des décideurs, l’administration des affaires publiques à tous les niveaux de la prise de décision, de l’échelle locale au niveau national. Cette participation touche aussi bien les sphères de représentation et de décision, que les espaces occupés par la société civile, y compris les partis politiques, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les médias. Ces actions peuvent être formelles comme l’exercice du droit de vote, ou informelles, à travers par exemple la participation aux manifestations et actes de protestation ; elles peuvent être menées collectivement ou individuellement[[3]](#footnote-3).

En conséquence, la notion de participation politique renvoie à la capacité de prise de décision au sein d’une communauté et à la gestion des affaires publiques, à travers un processus conventionnel de participation aux élections en tant que candidat et électeur, mais aussi par une mobilisation sociale et citoyenne ainsi qu’un engagement au sein de la société civile. La participation politique se trouve, en conséquence, intrinsèquement liée à la démocratie participative et à la bonne gouvernance par l’exercice d’une citoyenneté politique. Cette participation à la vie de la communauté doit s’entendre à différentes échelles, depuis le niveau local (comité villageois, conseils municipaux, etc.) jusqu’au niveau national (Parlement, gouvernement, etc.), pour avoir une vision d’ensemble de la place des femmes dans la prise de décision. La participation politique des femmes constitue l’un des éléments clés pour mesurer le développement humain d’un pays, par le biais d’indicateurs[[4]](#footnote-4) à suivre aussi bien au niveau local que national et liés notamment aux ratios de femmes occupant des fonctions électives, des postes de décision au sein de l’administration, leur participation et représentation dans les medias, leur nombre et position sur les listes électorales, la part des budgets dédiés spécifiquement à la réduction des inégalités de genre, la prise en compte du genre par les organisations.

Le constat, à l’échelle globale, d’un déséquilibre entre les hommes et les femmes dans l’accès et l’exercice du pouvoir politique est indéniable. A titre d’exemple, en 2012, moins d’un parlementaire sur cinq dans le monde est une femme, avec une moyenne mondiale de 19,5% de femmes élues au Parlement[[5]](#footnote-5). Face à ces inégalités manifestes, le Système des Nations Unies (SNU) porte une attention spécifique à l’équité de genre et à l’autonomisation des femmes, tel que le reprend l’Objectif du Millénaire (OMD) n°3. Celui-ci met l’accent sur la nécessité de construire l’égalité entre les hommes et les femmes, notamment en ciblant une participation paritaire dans les mandats électoraux et les fonctions électives. L’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes constituent des droits fondamentaux qui sont au cœur du développement et de la réalisation des OMD, et l’une des stratégies de promotion de l’égalité entre les hommes et les femmes repose sur une participation inclusive.

Au niveau du droit international, il existe un ensemble de conventions et traités[[6]](#footnote-6) qui constituent un cadre favorable à l’égalité des sexes, aux droits des femmes et à leur participation dans la vie politique. Le Conseil de Sécurité des Nations Unies, à travers sa résolution 58/142 2004, reconnaît d’ailleurs que *«le renforcement du pouvoir des femmes, leur autonomie et l’amélioration de leur situation politique, sociale et économique sont indispensables à l’instauration de gouvernements représentatifs, transparents et responsables et d’institutions démocratiques, ainsi qu’à la réalisation du développement durable dans tous les domaines de l’existence »*.

La Mauritanie s’est engagée, au Sommet du Millénaire, à réaliser les 8 OMD d’ici 2015. Cependant, la persistance de relations d’inégalité entre les sexes et le manque d’équité constituent encore un frein au développement durable du pays, alors que les femmes représentent environ 52 % de la population. Il convient néanmoins de souligner que le développement d’un processus de transition démocratique à partir de 2005 a favorisé l’émergence d’une mobilisation de la société civile autour de la participation politique des femmes, qui s’est traduite notamment par des mesures de discrimination positive à l’égard des femmes à travers la promulgation d’une loi organique en juillet 2006 sur la promotion de l’accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Ce dispositif de quotas a permis aux femmes d’obtenir lors des élections de 2006 environ 30 % des sièges au sein des conseils municipaux et près de 19 % des sièges au Parlement. Néanmoins, seules 4 femmes sur 216 occupent la fonction de maire, dont 3 à Nouakchott et l’une au Guidimakha. Une révision de cette loi a été adoptée début 2012 proposant l’élaboration d’une liste nationale de 20 femmes, de même que la révision de la Constitution avec l’intégration d’un alinéa à l’article 4 sur l’égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives que doit favoriser par la loi.

Suite aux élections présidentielles de 2006, 3 femmes ont été nommées au poste de ministre, 2 à celui d’ambassadrice et 2 également à celui de wali au niveau de l’administration déconcentrée. En 2011, mis à part les 3 postes au sein du gouvernement, les autres cas cités précédemment ne sont plus d’actualité. Certes, la période de transition démocratique a été favorable à l’ouverture aux femmes de postes jusqu’à lors réservés exclusivement aux hommes, comme ceux placés au sein des différents corps de l’armée par exemple. Cependant, le nombre de femmes exerçant une fonction décisionnelle dans l’Administration reste limité, puisqu’en 2011, on recensait une seule femme Inspectrice Générale de l’Etat, 2 femmes Secrétaires Générales sur 30, et dans l’ensemble, environ 5% de femmes aux postes de directrices. Aucune femme n’a pour l’instant intégré le corps de la Magistrature. Mis à part le faible accès aux postes de responsabilité, la structure de la population active laisse apparaître une forte spécialisation sexuelle traditionnelle des métiers, avec par exemple plus de 80%[[7]](#footnote-7) des postes de secrétariat occupés par des femmes.

Plusieurs causes sont évoquées dans le rapport d’évaluation de la mise en œuvre des recommandations du programme d’action de Beijing pour la Mauritanie (Beijing + 15) afin d’expliquer le déséquilibre entre les sexes dans la participation politique et la prise de décision :

* le taux d’alphabétisation des femmes (64%) reste inférieur à celui des hommes (71%)[[8]](#footnote-8), limitant ainsi leur accès aux ressources productives, sphère économique, et à la gestion des affaires publiques, sphère politique ;
* les ressources nécessaires à la participation politique, surtout en termes de temps et de finances, s’avèrent plus difficiles à mobiliser pour les femmes ;
* bien que la scolarisation des filles ait progressé, l’accès des filles à l’enseignement secondaire, puis supérieur, reste insuffisant, ce qui réduit ainsi leurs possibilités d’atteindre des postes décisionnels au cours de leur carrière professionnelle ;
* la persistance d’obstacles socio-culturels quant au rôle de la femme et son image, tout comme la résistance au changement, limitent également les capacités d’évolution vers une plus grande participation politique des femmes, aussi bien au niveau local qu’à l’échelle nationale ;
* en règle générale, les femmes ne disposent pas d’une pleine connaissance de leurs droits, du fait d’un accès restreint à l’information ;
* l’application de l’arsenal juridique en faveur des droits des femmes n’est pas toujours effective, ce qui réduit la portée des textes.

A celles-ci s’ajoutent des contraintes plus globales relatives à la participation politique des femmes[[9]](#footnote-9), mais applicables à la Mauritanie, telles que le manque de redevabilité des partis politiques et du gouvernement dans la mise en œuvre de la parité, l’absence de prise en compte de besoins spécifiques en fonction du genre au niveau de la représentativité politique, le nombre insuffisant de femmes présentes dans les medias pour favoriser le changement de mentalités sur leurs rôles et leurs capacités. Il convient également de souligner quelques déficits dans la production et gestion d’informations et de connaissances car, même si des données sont disponibles dans le domaine de la participation politique en Mauritanie, celles-ci ne sont généralement pas désagrégées par sexe. L’absence aussi d’une approche intégrée de cette participation à la gestion du cycle électoral réduit actuellement l’impact des actions qui peuvent être menées en la matière.

Face à ces défis d’envergure, le rapport de Beijing+15 pour la Mauritanie préconise plus particulièrement de renforcer l’intégration transversale du genre dans les différentes politiques publiques pour agir sur les causes structurelles des inégalités en termes de pauvreté, d’éducation, de santé, d’accès à l’information, et créer ainsi des conditions plus favorables pour les femmes à la jouissance de leurs droits et à leur participation à la gestion des affaires publiques. En ce sens, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) participe au renforcement de la coordination en la matière et à l’intégration transversale du genre dans les politiques de développement et à une meilleure synergie entre les différents acteurs. En outre, la volonté du gouvernement de mettre en œuvre une Stratégie Nationale d’Institutionnalisation du Genre (SNIG) ne peut constituer qu’un élément favorable au développement d’un cadre institutionnel prenant en compte la dimension du genre, facilitant ainsi l’accès des femmes à la sphère décisionnelle.

Les efforts de l’Etat mauritanien dans la prise en compte des questions de genre sont loin d’être négligeables et se manifestent notamment à travers son engagement international à promouvoir et respecter les droits des femmes. La Mauritanie a adhéré à diverses conventions internationales relatives aux droits de l’Homme, et plus particulièrement, à la Convention pour l’Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l’égard des Femmes (CEDEF), ratifiée avec une réserve générale en 2001, et à la Convention des Droits de l’Enfant (CDE), ratifiée en 1991. Un rapport parallèle de la société civile sur la mise en œuvre de la CEDEF a été élaboré en avril 2012 afin d’assurer un suivi de l’application de cette convention, tout en proposant une action de plaidoyer pour la levée de la réserve formulée en 2001. En matière de droit interne, l’entrée en vigueur en 2001 du Code du Statut Personnel (CSP) a permis de reconnaître un certain nombre de droits plus protecteurs envers les femmes, tels que la limite du mariage précoce, de même que l’adoption du Code du Travail en 2004. L’organisation, en novembre 2011, d’un concours spécifique devant permettre l’accès de 50 femmes supplémentaires à l’Ecole Nationale d’Administration de Journalisme et de Magistrature (ENAJM), constitue, avec les précédentes, autant de mesures fortes plaçant le pays sur la voie d’une participation politique plus égalitaire entre les femmes et les hommes.

Ce foisonnement d’initiatives, bien qu’elles ne soient parfois encore qu’aux prémices, crée un environnement favorable au développement d’un programme conjoint de promotion de la participation politique des femmes.

# Stratégies, dont les enseignements tirés, et le document de programme conjoint proposé

### Aperçu général / contexte

Le programme conjoint s’insère dans l’axe 4 de l’UNDAF relatif à l’amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités des acteurs et participe aux effets 1 et 2 de cet axe :

- Effet 1 : *« Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens. »*

- Effet 2 : *« L’administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l’approche sensible au genre et droits humains. »*

Plus particulièrement, le programme conjoint intègre les produits du plan d’action de l’UNDAF 2012-1016 suivants, en fonction des agences concernées :

* **Pour le PNUD**,

*1.1.4 Les femmes élues au niveau du Parlement disposent de compétences accrues et d'outils pour exercer un leadership politique*

*1.3.2. Les mécanismes et les institutions de gestion électorale sont renforcés sur la base des meilleures pratiques internationale*

*1.3.3. Les capacités des acteurs politiques, l'administration électorale, de la société civile sont renforcées dans le domaine de l'éducation électorale et l'éducation à la démocratie*

*2.3.3. Les acteurs nationaux disposent d'un cadre amélioré pour favoriser le leadership et la participation politique des femmes conformément aux standards internationaux*

Le PNUD présente effectivement un avantage comparatif en matière d’appui à la gestion des cycles électoraux avec le programme GPECS (Global Programme for Electoral Cycle Support), de renforcement des capacités des acteurs institutionnels et de la société civile en matière de gouvernance et d’institutionnalisation du genre de façon transversale au niveau des politiques publiques.

* **Pour ONU Femmes**,

*1.1.3. Les femmes élues locales disposent de compétences accrues pour exercer pleinement leur rôle de leadership au niveau communautaire et communal*

*1.2.2 Les réseaux d'OSC disposent de capacités accrues en matière de genre et de droits humains des femmes*

*1.3.4. Les capacités des femmes candidates sont renforcées en matière de connaissance de législation et du cycle électoral*

La prise en compte du leadership et de la participation des femmes constituent l’un des axes d’intervention prioritaire de l’entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes, ONU Femmes, à travers notamment des actions de renforcement des capacités de la société civile sur le genre et les droits des femmes.

* **Pour le FNUAP**,

*2.2 .5. Le programme dispose d’un outil statistique efficace pour aider à la prise de décision sur la participation politique des femmes. Conformément à son mandat, l’UNFPA offre son appui au pays pour collecter et utiliser les données de population dans la formulation des politiques et programmes relatifs à la dynamique des populations : femmes, jeunes y compris les adolescents. Ces programmes visent l’accès à la santé sexuelle et reproductive, la réduction de la pauvreté, la promotion des droits humains et l’égalité des sexes, y compris les droits à la participation politique. En ce sens, l’UNFPA dispose d’un avantage comparatif dans la mobilisation des données sexo-spécifiques, mais aussi dans le renforcement des capacités des acteurs concernés.*

*Dans ce cadre l’UNFPA apporte son appui à l’ONS pour le renforcement de ses capacités en matière de collecte, d’analyse et de diffusion des données sexo-spécifiques fiables et actualisées sur les indicateurs de population accès sur le genre au niveau régional et national.*

* **Pour le HCDH**,

*1.3.5. Les structures en charge des élections ont une meilleure compréhension des droits humains en matière d'élections*

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme œuvre pour la protection des droits de l’homme pour toutes les personnes, en particulier celles considérées comme en péril et vulnérables, dans le but de leur permettre d’exercer leurs droits et de veiller à l’application des normes internationales en la matière. Par conséquent, le HCNUDH présente un avantage comparatif dans l’accompagnement des institutions publiques et de la société civile dans la vulgarisation des textes internationaux sur la promotion des droits humains, comportant de façon intrinsèque les droits des femmes, et le renforcement de leurs capacités.

Les produits du plan d’action de l’UNDAF sur lesquels s’appuie le programme conjoint visent en particulier la réalisation de l’OMD 3 sur la promotion de l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes. Le rapport de suivi des OMD en Mauritanie publié en 2010 fait état de progrès considérables en matière d’éducation et d’accès à la vie politique, soulignant particulièrement l’amélioration de la représentation politique des femmes par rapport aux décennies passées grâce à la loi de 2006 sur les quotas de candidates aux élections municipales et parlementaires.

Le programme conjoint se mettrait ainsi en place dans un contexte favorable à la prise en compte de la participation politique des femmes comme élément majeur de la bonne gouvernance et du développement du pays. Le report fin 2011 des élections municipales et législatives à une date ultérieure permet au programme conjoint de s’intégrer en premier lieu dans la phase pré-électorale et de poursuivre par la suite dans les phases électorale et post-électorale, en fonction de l’évolution du calendrier. La mise en place en 2012 d’une structure continue en tant que Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) constitue également un élément essentiel au développement d’un programme conjoint sur la participation politique, dans la mesure où cet organisme indépendant contrôle et supervise la préparation, l’organisation et l’exécution des opérations électorales, en veillant particulièrement à l’information et l’éducation civique des citoyens, à la protection du libre exercice des droits des électeurs ainsi que des candidats, et au respect de la loi électorale. Par conséquent, les conditions requises légalement sur la participation des femmes aux élections seront vérifiées lors des prochaines élections par la CENI. Pour compléter ces éléments relatifs au contexte national, il est important aussi de souligner la volonté de dialogue entre la majorité et l’opposition, qui s’est traduite début 2012 par un processus de concertation sur une réforme constitutionnelle. Celle-ci prévoit notamment, pour garantir le respect des mesures de discriminations positives en faveur de la participation politique des femmes, d’attribuer aux partis et groupements politiques dépassant le quota minimum de candidates une motivation financière dont les conditions seraient fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de l’Intérieur et des Finances. A l’inverse, le non-respect des mesures prévues pour améliorer la participation et représentation des femmes rendrait les candidatures non recevables. De plus, la révision de la Constitution proposée à l’issue de ce dialogue national prévoit une reconnaissance constitutionnelle de la CENI et de ses compétences pour l’organisation *« d’élections libres et transparentes »[[10]](#footnote-10)*.

Dans le cadre des acteurs gouvernementaux, il est à noter que le Ministère des Affaires Sociales, de l’Enfance et de la Femme (MASEF) possède parmi ses missions celle d’assurer la prise en compte transversale du genre au niveau des différentes politiques publiques et de veiller à l’existence de points focaux sur le genre dans chaque ministère. Il a développé une Stratégie Nationale d’Institutionnalisation du Genre, actuellement en cours de validation au sein du gouvernement, pour orienter les actions dans ce domaine. Aux vues de ces éléments sur la fonction de coordination du MASEF, il pourrait ainsi jouer le rôle d’agence d’exécution du programme conjoint sur la promotion de la participation politique des femmes.

### Enseignements tirés

Afin d’accompagner le gouvernement mauritanien dans le processus de démocratisation entamé en 2005, le PNUD, UNIFEM, UNICEF et le FNUAP ont lancé en 2006 d’initiative conjointe d’une durée de 10 mois consacré à l’appui de l’implication des femmes dans le processus de décision en Mauritanie. Il a été mis en œuvre avec d’autres partenaires, tels que le Secrétariat d’Etat pour la Condition Féminine (SECF) chargé de l’exécution du projet, la GTZ et le NDI. Il s’inscrivait dans les objectifs de l’UNDAF pour la période 2006 – 2008 et venait en complément du projet global d’assistance électorale coordonné par le SNU. Les groupes-cibles visés par le programme étaient constitués des décideurs, des femmes leaders, des femmes candidates et élues, des OSC féminines partenaires, des partis politiques, de la presse et des chefs religieux. Le résultat principal attendu était une meilleure représentation des femmes au niveau du Parlement et des conseils municipaux, à l’issue des élections de novembre 2006. Par conséquent, le calendrier d’exécution du programme s’inscrivait directement dans celui du cycle électoral pour agir à la fois sur le renforcement des capacités des bénéficiaires et sur les actions de plaidoyer et sensibilisation en faveur de la participation politique des femmes.

Parmi les points forts de ce programme soulignés dans le rapport d’évaluation finale[[11]](#footnote-11), il s’avère important de noter l’implication de certains groupes-clés, tels que les leaders religieux, le Groupe Plaidoyer, les avocats, les OSC et les médias. Il a été ainsi possible de démontrer l’absence d’obstacles religieux à la participation des femmes à la gestion des affaires publiques et de mettre plutôt l’accent sur la levée de contraintes socio-culturelles. L’action de plaidoyer a également porté ses fruits à travers la mise en œuvre de la loi sur les quotas et les résultats des élections municipales et parlementaires, bien que, pour cette dernière, le pourcentage de femmes élues se trouvait légèrement en dessous de l’objectif des 20%. Le partenariat entre les différentes agences des Nations Unies, les OSC et les autres partenaires techniques et financiers a constitué également un atout pour la réussite de ce programme. Néanmoins, parmi les recommandations formulées par cette évaluation, il est important de noter la nécessité de bien identifier les besoins en formation des bénéficiaires afin d’optimiser le renforcement de leurs capacités et d’établir des indicateurs de suivi pour les actions de sensibilisation, dans le but de tenter de mesurer l’impact du programme. L’un des obstacles identifiés lors de l’évaluation à l’amélioration de la participation politique des femmes repose sur leur plus faible niveau de formation par rapport aux hommes. On note également une forte disparité entre la capitale, Nouakchott, et certaines régions encore marquées par des structures sociales plus conservatrices en relation avec le rôle des femmes dans la sphère publique.

Le programme conjoint prévu s’appuie clairement sur cette expérience antérieure et s’inscrit dans la continuité des actions déjà menées pour en renforcer l’impact et développer également de nouvelles initiatives basées notamment sur les recommandations du rapport d’évaluation finale. En ce sens, la synergie créée précédemment entre les différentes agences des Nations Unies constitue un excellent terreau pour renouveler l’expérience et mettre en valeur la complémentarité des compétences de chacune d’entre elles. De plus, la prise en compte de la portée locale du programme et l’adaptation des activités à ce contexte, au-delà des actions conduites au niveau national, seront essentielles pour une promotion effective de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques sur l’ensemble du territoire. En résumé, les trois axes retenus pour la pérennisation du programme antérieur et la mise en place de nouvelles actions s’articulent autour de :

* (1) **la poursuite du renforcement des capacités**, après analyse approfondie des besoins liés au niveau d’instruction des femmes et au rôle qu’elles sont appelées à jouer au niveau des instances démocratiques ; parmi les activités identifiées, il s’avère intéressant de relever le renforcement des capacités linguistiques et techniques des élues, les échanges d’expériences avec d’autres pays, la formation de l’ensemble des parlementaires à l’intégration de la dimension genre lors de l’examen des projets de loi, en particulier la loi budgétaire, la mise en place d’une instance d’accompagnement et de conseil aux femmes élues ;
* (2) **l‘intensification de la sensibilisation**, dans le but d’accroître l’engagement politique des femmes et de lever les réticences des acteurs politiques et de la population en général, par le biais d’actions de renforcement de l’éducation civique, l’organisation de forums d’échanges et de discussions en milieu rural et périurbain, la sensibilisation aux droits et à l’équité de genre ;
* (3) **le plaidoyer**, pour qu’il soit plus actif en faveur de l’accès des femmes aux postes de responsabilité dans l’administration, de l’allègement des charges domestiques des femmes, de l’extension du quota à la fonction de maire, d’une meilleure représentation des femmes au niveau des postes exécutifs des partis politiques, d’une fédération des instances de plaidoyer ;

Le nouveau programme conjoint se situe aussi dans les orientations politiques du gouvernement mauritanien d’appliquer les standards internationaux en matière de bonne gouvernance et, en ce sens, la participation politique des femmes représente un facteur majeur au sein du processus de démocratisation.

Par ailleurs, le programme conjoint s’appuie sur d’autres expériences menées par le PNUD dans le cadre du renforcement des institutions démocratiques, et se place en complémentarité avec le projet GPECS, celui relatif à l’Institutionnalisation du Genre et enfin avec le projet d’Appui au Parlement. Il reprendra dans sa mise en œuvre l’approche du GPECS basée sur le cycle électoral, et permettant ainsi d’étendre son champ d’action au-delà de la période électorale pour intégrer les phases pré et post-électorales. De cette façon, l’ensemble des acteurs impliqués, tels que les OSC et les médias par exemple, seront également sensibilisés en dehors de l’organisation des élections. De plus, pour le développement des actions au niveau local, le programme conjoint pourra s’appuyer sur le projet ART GOLD et les Groupes de Travail Régionaux (GTR) qu’il a mis en place dans le Brakna et l’Assaba et prochainement dans le Gorgol et le Guidimakha. Dans ce cadre, une initiative-pilote a été menée à bien pour effectuer un diagnostic sur la situation du genre en relation avec les OMD dans les Wilaya (régions) de l’Assaba et du Brakna. L’étude a permis d’analyser la situation de référence du genre en relation avec les OMD dans ces deux régions et de formuler une série de recommandations qui serviront de base pour la mise en œuvre d’actions relatives à l’amélioration de la participation politique des femmes. De plus, l’approche locale s’avère fondamentale pour agir notamment sur le groupe cible des femmes en milieu rural et pouvoir ainsi mieux les impliquer dans la gestion des affaires publiques.

L’approche intégrée au cycle électoral présente comme avantage de réduire le risque de non-exécution du programme en cas de nouveau report du calendrier électoral. En effet, un grand nombre d’activités sont liées à la phase pré-électorale, à la fois en termes de consolidation du cadre institutionnel, de renforcement des capacités et de plaidoyer. L’extension également des bénéficiaires des formations à d’autres groupes-cibles que les élus a pour effet d’améliorer le caractère durable du programme, avec un impact plus structurel par exemple sur les partis politiques, les OSC, les médias, l’administration électorale.

Tout comme le projet d’institutionnalisation du genre, le programme conjoint de promotion de la participation politique des femmes repose en grande partie sur la volonté politique du gouvernement mauritanien de conserver cette ligne directrice. Cependant, l’arsenal juridique, incluant les engagements internationaux de la Mauritanie en matière de droits des femmes, limite les possibilités de recul important et donc d’une remise en cause totale du programme.

Par ailleurs, afin d’assurer la pérennisation du programme, l’accent sera mis sur l’appropriation par les différents bénéficiaires des outils de formations ainsi que sur la formation de formateurs pour que le transfert de compétences soit facilité, une fois le programme terminé.

### Le programme conjoint

Sur la base des enseignements tirés des expériences antérieures, notamment celles identifiées lors de l’évaluation finale du précédent programme commun, l’accent sera mis dans le nouveau programme conjoint de promotion de la participation politique des femmes sur la poursuite du renforcement des capacités, l’intensification de la sensibilisation et le développement du plaidoyer, en ce qui concerne les activités. D’un point de vue méthodologique, la synergie inter-agences sera reprise entre le PNUD, ONU Femmes et le FNUAP, auxquels s’ajoutera le HCDH, et une attention particulière sera portée à l’identification des besoins, surtout en matière de formation, avec une évaluation précise des capacités, à l’implication de l’ensemble des acteurs-clés pour la promotion de la participation politique des femmes, et à la mise en place d’indicateurs de suivi.

L’analyse de la situation a permis de repérer un certain nombre de contraintes, constituant un frein à un essor plus important de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques. Certaines d’entre elles sont liées à la vulnérabilité accrue des femmes en situation de pauvreté, disposant de ressources minimes voire insuffisantes pour couvrir les besoins de base de la famille, peu ou pas formées, et donc peu disposées à s’impliquer dans d’autres activités que la gestion du foyer. Le développement de la participation politique des femmes dépend donc indirectement de l’amélioration des conditions de vie d’une part importante de la population. Il est vrai que les objectifs du CSLP visent à agir sur les causes de la pauvreté et que les politiques publiques intègrent maintenant une dimension genre. Les actions de plaidoyer du programme conjoint veilleront à concentrer une partie de leur focus sur les thématiques d’amélioration des conditions de vie des femmes, afin qu’elles disposent des ressources nécessaires, matérielles et immatérielles, pour s’engager dans la vie politique. En ce sens, cibler des actions de sensibilisation spécifiques pour les jeunes, par exemple, en matière d’éducation civique peut également participer à la création d’un environnement plus favorable à la participation politique des femmes à long terme, en agissant sur les représentations mentales et la levée progressive des barrières socio-culturelles.

Concernant les contraintes liées directement à l’organisation de la vie politique et du cycle électoral, le programme conjoint est élaboré de façon à répondre au besoin de prise en compte du genre au niveau de la représentativité politique, à faciliter la production et gestion de connaissances en matière de participation politique, comportant des données sexo-spécifiques, et à favoriser la transparence et redevabilité des organisations impliquées dans la participation politique.

La stratégie de mise en œuvre de ce programme conjoint repose sur une approche par cycle électoral, dans le prolongement de celle utilisée dans le cadre du GPECS. Il s’agit donc d’accompagner l’intervention des différents acteurs liés à la participation politique des femmes durant les trois phases du cycle, à savoir les élections mais aussi pendant les phases pré et post-électorales. Cette nouvelle approche[[12]](#footnote-12) diffère de celle d’assistance électorale, dans la mesure elle intègre une dimension de durabilité des interventions menées, qui ne sont plus limitées à des actions ponctuelles à chaque élection.

Le renforcement du caractère démocratique des institutions passe notamment par une meilleure représentativité des décideurs politiques en relation avec la structure de la société, ainsi que par l’exercice plus efficace du contrôle citoyen. Dans la mesure où les femmes constituent plus de la moitié de la population mais souffrent encore d’un déficit de représentativité, l’appui à une amélioration de leur participation politique, à travers la promotion d’un accès égal aux mandats électoraux et fonctions électives, favorisera le développement de la bonne gouvernance et d’une démocratie plus participative.

Par conséquent, la stratégie d’intervention du programme conjoint en vue d’une amélioration de la participation politique des femmes s’orientera autour de deux axes, d’une part la consolidation du cadre institutionnel en vue d’une meilleure intégration des femmes dans la vie politique et la prise de décision (résultat 1), d’autre part le renforcement des capacités des différents acteurs politique et de la société civile pour une meilleure participation politique et représentativité des femmes (résultat 2). Le développement de ces 2 axes ne sera possible que si les conditions pour une mise en œuvre efficace du programme conjoint sont assurées (résultat 3).

### Résultat 1. Le cadre institutionnel est consolidé en vue d’une meilleure contribution des femmes à la vie politique et à la prise de décision.

La consolidation du cadre institutionnel déjà existant relatif à l’intégration des femmes dans la vie politique sera rendue possible à travers l’amélioration des mécanismes et institutions de gestion électorale selon les standards internationaux ainsi que par la mise en place d’outils statistiques d’aide à la prise de décision.

***SMART Produit 1.1*** *-* ***Les acteurs nationaux bénéficient d'un dispositif amélioré pour favoriser le leadership et la participation politique des femmes conformément aux standards internationaux – PNUD***

Afin d’atteindre l’objectif d’amélioration du cadre légal et juridique sur lequel repose le concept de participation politique des femmes en Mauritanie, il convient en premier lieu de réaliser un état des lieux de l’intégration du genre au niveau des différentes institutions de gestion électorale par le biais d’un audit genre participatif du cadre institutionnel, dont les termes de références mettront particulièrement l’accent sur la nécessité d’avoir une vision globale sur les pratiques et mécanismes garantissant l’égalité entre les sexes en matière de participation politique, tels que le nombre d’hommes et de femmes occupant des postes de responsabilité au sein de l’administration, des groupes et commissions parlementaires, le système de recrutement au sein de l’administration électorale, etc. Toute amélioration du cadre légal et juridique ne peut qu’entraîner des effets bénéfiques sur l’évolution du cadre social.

En second lieu, étant donné le contexte actuel de réforme électorale, il est important de prévoir une assistance technique spécifique en la matière pour une meilleure prise en compte du genre dans l’évolution du cadre légal et juridique. Il s’agira de mobiliser une expertise afin de réaliser une analyse détaillée de l’intégration du genre dans la règlementation en vigueur relative aux phases du cycle électoral et d’en valider les résultats pour agir en filigrane sur l’évolution des mécanismes. Elle intègrera également une analyse approfondie de la loi des quotas et de la modification apportée en 2012 instituant une liste nationale de 20 femmes et des nouveaux mécanismes de représentation au sein du Parlement prévus dans la révision de la Constitution effectuée début 2012. Un atelier de restitution sera organisé afin de partager les fruits de l’analyse et valider de façon participative avec les différents acteurs impliqués le rapport final.

Enfin, pour améliorer le dispositif de promotion du leadership des femmes, il s’avère essentiel de définir un agenda politique en vue de favoriser le développement d’un plaidoyer plus efficace et influer de façon plus coordonnée sur la prise en considération des femmes dans la vie politique comme élément prioritaire pour renforcer le processus démocratique. Des activités de partage de bonnes pratiques et de communication seront mises en place pour donner davantage de visibilité à l’agenda et aux thèmes de plaidoyer, surtout à travers l’organisation d’un atelier international de haut niveau. Pour faciliter la coordination des différentes initiatives, un groupe de travail représentatif des acteurs intervenant sur la participation politique des femmes sera créé pour gérer les travaux en la matière.

**Activités prévues** :

*1.1 a) Réalisation d’un audit genre participatif du cadre institutionnel* :

- Recrutement de consultants

- Mise en œuvre de la mission d'audit

- Réalisation d'un atelier de restitution et validation du rapport d'audit

- Publication du rapport d'audit validé

- Réalisation d'une mission de suivi annuelle de la mise œuvre des recommandations

*1.1 b) Assistance technique à la réforme du cycle électoral pour l'évolution d'un cadre légal et juridique plus sensible au genre* :

- Recrutement de consultants

- Analyse détaillée de l'intégration du genre dans la règlementation en vigueur relative aux phases du cycle électoral

- Organisation d'un atelier de restitution et validation du rapport

*1.1 c) Définition d'un agenda politique pour favoriser le développement d'un plaidoyer autour de la participation politique des femmes* :

- Mise en place d'un groupe de travail pour la coordination des travaux d'agenda et de plaidoyer

- Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires autour de la définition d'un agenda politique sur la participation politique des femmes

- Organisation d'une rencontre internationale sur la promotion d'une participation plus égalitaire des hommes et des femmes dans la vie politique

- Elaboration d'un plan de communication

- Réalisation de supports de communication

- Organisation d'un atelier de lancement de la campagne de communication

- Réalisation d'initiatives de communication

***SMART Produit 1.2 - Des outils d’aide à la prise de décision en faveur de l’amélioration de la participation politique des femmes sont mis en place. - FNUAP***

La consolidation du cadre institutionnel relatif à une meilleure intégration des femmes dans la gestion des affaires publiques et la prise de décision passe également par le développement d’outils facilitant la prise de décision en matière de promotion de la participation politique des femmes. En ce sens, les compétences spécifiques du FNUAP dans la collecte de données sensibles en genre, en vue de promouvoir l’équité de genre dans l’élaboration des politiques publiques, constitue un atout pour le développement d’une assistance auprès de l’Organisme National des Statistiques (ONS).

Il s’agira dans un premier temps de réaliser une étude participative et approfondie des mécanismes et outils existant en matière de collecte de données liées à la participation politique des femmes, à l’échelle nationale et locale. Cette étude s’appuiera préalablement sur un travail de concertation autour de la définition d’indicateurs performants, prenant en compte le niveau national et régional, pour arriver à mesurer les différents degrés de participation politique tout en intégrant la dimension genre, selon les standards régionaux et internationaux (ex. IDISA de l’UNECA). Les conclusions ainsi que la méthodologie seront présentés pour discussion avec le public concerné et validation.

Puis, sur la base de l’étude, il s’agira d’élaborer et mettre en place l’outil informatique de base de données ainsi que le dispositif de gestion et d’actualisation des données, pour assurer l’exploitation complète de l’outil. Une collecte des données désagrégées par sexe sur la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision sera organisée à l’échelle nationale et régionale. Plus précisément au niveau local, la collecte des données sera effectuée au sein de 4 régions pilotes identifiées préalablement pour expérimenter le dispositif et favoriser à long terme son extension au sein d’autres régions.

En vue d’une appropriation efficace de ces outils par les différents types d’acteurs et de favoriser leur opérationnalisation, des activités de renforcement des compétences des acteurs politiques et des OSC seront organisées pour garantir une compréhension et utilisation optimale du dispositif de base de données sur la participation politique des femmes. Ce dispositif permettra notamment le développement d’indicateurs ainsi que leur suivi sur la participation des femmes à la gestion des affaires publiques et à la prise de décisions[[13]](#footnote-13), en lien avec les recommandations internationales en la matière. Il s’agira de faciliter la production de données, par le biais de l’ONS, en direction des acteurs institutionnels et de la société civile, mais également de pouvoir intégrer ces données au niveau des standards régionaux et internationaux, afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés par la Mauritanie en matière de participation politique des femmes à différentes échelles.

**Activités prévues** :

*1.2 a) Réalisation d'une étude participative sur les mécanismes de collecte de données liées à la participation politique des femmes, à l'échelle nationale et locale* :

* Mobilisation d'expertise
* Réalisation d'une analyse approfondie des mécanismes et outils
* de collecte de données statistiques existants, ainsi que des besoins en matière d'indicateurs, selon les standards régionaux et internationaux
* Organisation d'un atelier de restitution autour des principales conclusions de l'étude et de la méthodologie proposée
* Publication du rapport

*1.2 b) Développement d'un outil statistique efficace d'aide à la prise de décision sur la participation politique des femmes* :

* Mise en place d'une base de données et d'un dispositif de gestion, suivi et actualisation des données recueillies
* Réalisation de la collecte des données désagrégées, à l'échelle nationale et régionale (4 régions pilotes)

*1.2 c) Renforcement des capacités des acteurs concernés par l'opérationnalisation de l'outil statistique* :

* Réalisation de formations spécifiques destinées aux différents acteurs institutionnels et de la société civile
* Acquisition d'équipements nécessaires à l'opérationnalisation de l'outil
* Organisation d'un atelier de présentation de la base de données comme outil d'aide à la prise de décision au niveau national et local

### Résultat 2. Les capacités des acteurs institutionnels, particulièrement des femmes candidates et élues, et celles de la société civile sont renforcées pour une meilleure participation politique et représentativité des femmes.

En complément à la consolidation du cadre institutionnel, il s’avère indispensable de renforcer les capacités de l’ensemble des acteurs intervenant sur la participation politique des femmes, afin de développer de façon durable la promotion d’une égalité entre les hommes et les femmes dans la vie politique et favoriser ainsi l’émergence d’une démocratie plus participative.

***SMART Produit 2.1 Les capacités des acteurs politiques, de l'administration électorale et de la société civile sont renforcées en vue d'une meilleure intégration de la participation politique des femmes dans l'éducation électorale et l'éducation à la démocratie. – PNUD / HCDH***

Le concept de participation politique des femmes s’intègre de façon générale dans le processus d’éducation électorale et d’éducation à la démocratie, sur lequel intervient le GPECS, programme phare du PNUD sur l’approche par cycle électoral. Dans le cadre spécifique de la participation politique des femmes, le programme conjoint prévoit d’intégrer de façon spécifique le thème de la participation politique dans les actions menées autour de l’éducation électorale et de l’éducation à la démocratie, sachant qu’une meilleure représentativité des femmes au sein des instances politiques tout comme un exercice plus important du droit de vote par les femmes contribuent à l’amélioration de la gouvernance démocratique, incluant une meilleure prise en compte des droits humains.

Afin d’optimiser l’impact de la sensibilisation, différents groupes bénéficiaires sont identifiés :

* la **CENI**, au travers de ses activités d’assistance électorale et d’éducation à la démocratie, bénéficiera d’une expertise technique pour l’intégration pérenne de la dimension genre dans son fonctionnement grâce notamment à un appui organisationnel à la structure et aux procédures internes, ainsi qu’à la formation et sensibilisation du personnel sur les questions de genre;
* l’**Observatoire National des Droits des Femmes** disposera d’un appui technique au cours de sa mise en place, afin de faciliter son opérationnalisation ainsi que la formation de son personnel en matière de participation des femmes au processus de prise de décision ;
* l’**administration** (MASEF, MIDEC, etc.), verra ses capacités renforcées en matière de genre, élections et droits humains ;
* les **partis politiques**, avec la réalisation d’une étude sur la place des femmes au sein des partis politiques - plus précisément la prise en compte du genre au niveau des organes décisionnels, des règlements et procédures internes et des listes électorales – et une sensibilisation axée sur la valorisation du rôle des femmes au cours des différentes phases du cycle électoral, notamment l’incitation aux candidatures féminines en phase pré-électorale, le positionnement des femmes candidates sur les listes électorales, la prise en compte des intérêts spécifiques des femmes et de leur rôle au cours de la campagne, l’accompagnement des femmes élues en phase postélectorale ;
* la **société civile**, avec un accent particulier sur les **femmes leaders**, notamment à travers la mise en place d’un **focus-groupe de femmes en zones rurales** dans chaque région pilote, les **chefs religieux**, les **jeunes** dans leur ensemble mais avec également un **focus-groupe de jeunes filles**.
* les **médias**, afin de mettre en œuvre une communication plus performante sur la participation des femmes à la gestion des affaires publiques et à la prise de décision.

Ces groupes spécifiques de la société civile possèdent une influence, au sein de leur propre contexte de mobilisation sociale, en faveur d’une prise de conscience du rôle de la femme dans la gestion des affaires publiques. Une attention particulière est portée aux femmes rurales, dans la mesure où elles constituent un groupe plus vulnérable en termes d’accès à l’information, tout en jouant un rôle fondamental dans leur communauté, par rapport aux questions d’accès à l’eau, d’hygiène, de santé ou de nutrition par exemple. De même, parmi le groupe des jeunes pour lesquels la sensibilisation est essentielle pour favoriser des changements de comportements et de mentalités, les filles bénéficieront d’une sensibilisation spécifique avec pour objectif de susciter des vocations en matière de leadership et préparer ainsi le renouvellement des générations en ce qui concerne la participation politique des femmes.

La méthodologie adoptée repose sur l’élaboration de supports de formation et d’outils de sensibilisation, en fonction des acteurs concernés, et sur la formation de formateurs, dans le but d’assurer une pérennisation des actions menées au-delà de la durée du programme conjoint et faciliter ainsi l’appropriation de ces modules par les propres bénéficiaires.

**Activités prévues** :

*2.1 a) Appui technique à la CENI dans la mise en œuvre d'activités d'assistance électorale et d'éducation à la démocratie sensibles au genre et aux droits humains* :

* Evaluation des capacités et analyse de la structure organisationnelle de la CENI avec une approche Genre
* Elaboration de supports de formations et d'outils de sensibilisation sur l'assistance électorale et l'éducation citoyenne sensible au genre et aux droits humains
* Formations de formateurs
* Réalisation de 3 cycles de formation (ex : cadre des droits humains, prise en compte de l’égalité des sexes dans l'assistance électorale, formation en BRIDGE Genre et élections)
* Acquisition d'un fonds de documentation spécialisé en genre en appui au centre de documentation de la CENI (GPECS)
* Intégration de la notion de participation politique des femmes dans le manuel sur l'éducation citoyenne (GPECS)

*2.1 b) Appui technique à la mise en place de l'Observatoire National des Droits des Femmes* :

- Elaboration et mise en œuvre des textes d'application du décret de création de l'Observatoire

- Appui à l'opérationnalisation de l'Observatoire (ex: équipements, documentation)

- Elaboration de supports de formation

- Formation de formateurs

- Mise en œuvre de cycles de formation

- Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires d'expériences et de bonnes pratiques (Sénégal, Madagascar, Togo, Jordanie, etc.)

- Organisation d'un atelier international

*2.1 c) Renforcement des capacités de l'administration en matière d'élections, genre et droits humains* :

* Evaluation des capacités et plan de formation
* Elaboration de supports de formation
* Formation de formateurs
* Mise en œuvre de cycles de formations sur les thématiques identifiées lors de l'évaluation des capacités (ex : formation BRIDGE Genre et élections, ...)

*2.1 d) Sensibilisation auprès des partis politiques sur la promotion de la participation féminine au cours du cycle électoral* :

* Réalisation d'une étude sur la place des femmes au sein des partis politiques (organes décisionnels, listes électorales, procédures et règlements internes, etc.)
* Elaboration et réalisation de supports de sensibilisation
* Réalisation de campagnes de sensibilisation au niveau national et régional lors de chaque phase du cycle électoral

*2.1 e) Sensibilisation de groupes-cibles de la société civile sur une éducation à la démocratie sensible au genre* :

* Elaboration et réalisation de supports de sensibilisation
* Organisation de campagnes de sensibilisation pour les réseaux de femmes leaders (GPECS), avec un focus-groupe de femmes leaders en zones rurales
* Organisation de campagnes de sensibilisation adressées aux leaders religieux
* Organisation de campagnes de sensibilisation dans les établissements scolaires, secondaires et à l'université, avec un focus-groupe de jeunes filles

*2.1 f) Renforcement des capacités des médias pour une communication plus performante autour de la participation politique des femmes* :

* Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires et d'ateliers thématiques sur la communication politique sensible au genre
* Elaboration et publication d'un guide de bonnes pratiques
* Atelier de restitution du guide

***SMART Produit 2.2*** *-* ***Les capacités des femmes candidates sont renforcées en matière de connaissance de la législation et du cycle électoral - ONU Femmes***

Les femmes candidates constituent un public cible en matière de renforcement des capacités afin d’agir de façon plus précise sur l’un des aspects qualitatifs de la participation politique des femmes, tant au niveau national que local. Il s’agit plus particulièrement d’améliorer leurs connaissances techniques en matière de règlementation du cycle électoral, de législation ainsi que sur le rôle des institutions.

Des supports de formation sur ces notions seront élaborés pour permettre l’organisation de formations destinées d’une part aux candidates au niveau national, d’autre part aux femmes candidates aux élections municipales, dans le but de renforcer leur préparation aux différentes fonctions électives.

Pour les candidates nationales, l’élaboration et publication d’un guide de préparation à la fonction parlementaire sensible au genre contribuera à la pérennisation du programme et facilitera la compréhension des enjeux liés à la fonction législative du Parlement, tout en permettant aux candidates d’appréhender plus aisément et plus efficacement la préparation de leur campagne électorale.

**Activités prévues** :

*2.2 a) Renforcement des compétences des candidates au niveau national sur la règlementation du cycle électoral, la législation et le rôle des institutions* :

- Elaboration de supports de formation

- Réalisation de formations (thèmes à préciser)

- Elaboration et publication d'un manuel / guide de préparation à la fonction de parlementaire, sensible à la question du genre

*2.2 b) Renforcement des compétences des candidates au niveau local (4 régions pilotes)* :

- Organisation de réunions d'information dans les communes pilotes autour du cycle électoral

- Elaboration de supports de formation

- Réalisation de formations des femmes candidates à la fonction élective (thèmes à préciser)

*2.2 c) Développement d'un projet-pilote de parrainage entre les femmes élues et les candidates* (au sein des partis politiques ? rechercher des expériences significatives en la matière)

***SMART Produit 2.3*** *-* ***Les femmes élues au niveau du Parlement disposent de compétences accrues et d'outils pour exercer un leadership politique.******– PNUD***

Les femmes élues nationales constituent un autre type de public cible en termes de renforcement des capacités pour une meilleure participation des femmes à la gestion des affaires publiques et à la prise de décision, et par conséquent un renforcement de leur leadership.

La méthodologie utilisée, et pour laquelle le PNUD possède une large expérience, repose sur une évaluation des capacités, pour identifier précisément les besoins, l’élaboration de supports de formation, la formation de formateurs et l’organisation de cycles de formation en fonction des thématiques identifiées lors de l’évaluation. En termes de partage et gestion des connaissances, des échanges Sud-Sud et triangulaires pour favoriser le partage de bonnes pratiques sont prévues, celles-ci feront d’ailleurs l’objet d’une publication pour constituer ainsi un outil mis à disposition du Parlement en matière de leadership politique des femmes. Un appui aux centres de documentation de l’Assemblée Nationale et du Sénat est également programmé pour enrichir leur documentation (revues, ouvrages, supports audio-visuels) en matière de participation politique des femmes.

Une attention spécifique sera portée au rôle des femmes parlementaires dans l’exercice du leadership et l’exercice d’un plaidoyer en faveur de la prise en compte des intérêts des femmes et de la réduction des inégalités entre les sexes. La nécessité de fédérer les femmes parlementaires autour du plaidoyer pour l’intégration du genre dans les politiques publiques en général, et dans les politiques économiques en particulier, pourrait se traduire par une relance du projet de création d’un groupe parlementaire sur les questions de genre, ce qui constituerait un outil efficace pour l’exercice de leur leadership.

**Activités prévues** :

*2.3 a) Renforcement des capacités des femmes parlementaires en matière de leadership politique* :

* Evaluation des capacités
* Elaboration d'un plan de formation et d'équipement
* Elaboration de supports de formation
* Formation de formateurs
* Réalisation de 3 cycles de formation sur le renforcement du leadership (ex : prise de parole en public, etc.)

*2.3 b) Partage et gestion des connaissances en matière d'exercice du leadership politique par les femmes au niveau national* :

* Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires pour faciliter le partage de bonnes pratiques sur l'exercice du leadership au niveau parlementaire
* Elaboration et publication d'un recueil de bonnes pratiques
* Atelier de restitution du recueil
* Acquisition d'un fonds documentaire spécialisé sur la participation politique des femmes pour les centres de documentation du Parlement

***SMART Produit 2.4*** *-* ***Les femmes élues locales disposent de compétences accrues pour exercer pleinement leur rôle de leadership au niveau communautaire et communal*** *-* ***ONU Femmes***

Parmi les femmes élues, les élues locales représentent un type d’acteurs politiques essentiel pour l’exercice d’un leadership sur l’ensemble du territoire, permettant ainsi de participer en parallèle à la réduction des disparités entre la capitale et les autres régions.

Les activités prévues reprennent le schéma d’intervention utilisé précédemment pour les femmes élues au niveau national. Néanmoins, il s’agira d’expérimenter la mise en place de formation et d’outils de partage de connaissances dans 4 régions pilotes, Assaba, Brakna, Gorgol et Guidimakha, au sein desquelles des communes cibles seront identifiées pour le déroulement des activités. L’acquisition d’un fonds documentaire spécialisé sur la participation politique des femmes et comportant différentes sortes de supports (revues, ouvrages, matériel multimédia) sera effectué et permettra de renforcer le développement d’un centre régional de documentation au sein des 4 régions pilotes. Les formations prévues prendront en compte l’aspect d’appropriation des outils mis à disposition.

L’accent sera également mis auprès des femmes élues locales sur le rôle de leadership qu’elles doivent jouer tout au long du cycle électoral pour défendre activement la prise en compte des intérêts spécifiques des femmes et favoriser la réduction des inégalités en matière d’équité de genre.

**Activités prévues** :

*2.4 a) Renforcement des capacités des élues locales en matière de leadership politique* :

- Evaluation des capacités au sein de communes pilotes dans 4 régions cibles

- Elaboration de supports de formation

- Formation de formateurs

- Organisation de cycles de formation dans chaque région

*2.4 b) Partage et gestion des connaissances sur la participation politique des femmes au niveau local* :

* Organisation d'un atelier international sur les meilleures pratiques de la participation politique des femmes au niveau local
* Acquisition d'un fonds de documentation spécialisé sur la participation politique des femmes en appui au développement d'un centre régional de documentation dans les 4 régions pilotes

***SMART Produit 2.5*** *-* ***Les réseaux d'OSC spécialisés dans la participation politique des femmes disposent de capacités accrues en matière de genre et droits humains et sont en mesure de jouer un rôle plus actif de plaidoyer en faveur d'une meilleure représentativité des femmes.****-* ***ONU Femmes / PNUD / HCDH***

Le renforcement des réseaux d’organisations de la société civile (OSC) représente un enjeu fondamental pour le développement d’un plaidoyer plus efficace sur la participation politique des femmes. Les activités viseront à doter les OSC spécialisées de compétences techniques en la matière et de renforcer leur mise en réseau pour assurer une coordination efficace de la mise en œuvre de l’agenda sur la participation politique des femmes. Une attention particulière sera portée au rôle des OSC au niveau de chaque phase du cycle électoral afin de renforcer leur action de plaidoyer tout au long du cycle, ainsi que sur leur rôle de veille stratégique par rapport aux actions gouvernementales. Le partage et la gestion des connaissances entre les réseaux d’OSC seront également renforcés à travers l’échange de bonnes pratiques dans le cadre de la coopération sud-sud et triangulaire.

**Activités prévues** :

*2.5 a) Renforcement des capacités des réseaux d'OSC spécialisées dans la participation politique des femmes* :

* Elaboration de supports de formation
* Formation de formateurs en matière de participation politique des femmes et droits humains
* Organisation de cycles de formation (ex: élaboration d'outils de plaidoyer, valorisation du rôle des OSC dans chaque phase du cycle électoral, etc)

*2.5 b) Partage et gestion des connaissances autour du rôle des OSC et de leurs réseaux dans la participation politique des femmes* :

* Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires entre réseaux d'OSC travaillant sur la participation politique des femmes
* Atelier international

### Résultat 3. La mise en œuvre du programme conjoint est assurée.

La mise en œuvre du programme conjoint sera assurée à travers la mise en place et l’opérationnalisation d’une cellule de coordination, comportant un(e) coordinateur(trice) national(e) de programme et un(e) assistant(e) basés au sein de l’agence nationale d’exécution, le MASEF.

Un dispositif de suivi et d’évaluation du programme est également prévu avec la réalisation de revues annuelles, de missions de suivi au niveau régional, d’audits annuels et d’une évaluation externe à la fin du programme en vue de capitaliser l’expérience.

**Activités prévues** :

*3.1 a) Mise en place et opérationnalisation de la cellule de coordination* :

* Recrutement d'un coordinateur de programme
* Recrutement d'un assistant
* Acquisition d'équipements pour la cellule de coordination
* Frais de fonctionnement
* Frais de communication

*3.1 b) Suivi et évaluation du programme conjoint* :

* Réalisation de revues annuelles
* Organisation de missions de suivi sur le terrain pour les activités réalisées au niveau régional
* Réalisation d'audits annuels
* Recrutement d'une équipe de consultants pour l'évaluation finale du programme
* Atelier de restitution finale

# Matrice des résultats

**Annexe A : Cadre des Ressources et des Résultats**

# Revues annuelles

Les partenaires de mise en œuvre et les Agences tiennent conjointement des réunions semestrielles de planification et de revue de toutes les activités visées dans la matrice des résultats, du plan de suivi évaluation et des plans de travail relevant du programme conjoint.

Il s’agit notamment d’évaluer les risques et les hypothèses pour déterminer s’ils sont toujours pertinents. Un nouveau plan de travail et un budget pourront être établis avec les aménagements nécessaires, compte tenu des enseignements tirés de l’examen des risques et des hypothèses et des progrès réalisés dans la mise en œuvre.

Le comité de pilotage approuve le nouveau plan de travail, sans qu’il soit nécessaire de signer le programme chaque année. Toutefois, tout changement de fond modifiant la portée du programme exige une révision formelle, les modifications devant alors être signées par l’ensemble des parties.

# Modalités de gestion et de coordination

*Cette section présente les responsabilités et les engagements en matière de planification des programmes et de gestion des partenaires et des organismes participants des Nations Unies. Pour les organismes du Comité exécutif (ExCom), ces engagements sont définis dans les plans d’action du programme pays (CPAP). Le document de programme conjoint ne remplace pas les arrangements exigés par les politiques internes respectives. Les aspects relatifs à la gestion des différentes modalités de financement (parallèle, groupée, canalisée ou mixte) sont détaillés à la section 7.*

Conformément à l’esprit de la réforme du système des Nations Unies, le présent programme conjoint représente une réponse commune des agences concernées par la promotion de la participation politique en Mauritanie, à travers la mise en œuvre de trois principes directeurs «Three ones » qui sont : une (1) autorité ; un (1) seul cadre de coordination et un (1) seul système de suivi & évaluation.

**Coordination:**

*Le Comité de pilotage du programme conjoint devrait être composé de représentants du gouvernement et des parties prenantes non gouvernementales pertinentes (en fonction des résultats du programme conjoint et des partenaires d’exécution) et de chacun des organismes participants des Nations Unies. Le Comité est responsable de la coordination générale du programme conjoint. Le Comité prend ses décisions par consensus. Il devrait aussi exercer un contrôle sur les activités menées et être responsable des arrangements nécessaires concernant la fonction d’assurance, en termes de qualité.*

Pour garantir un juste équilibre des activités prévues au programme, le Coordonnateur Résident, qui facilite la collaboration entre les organisations participantes des Nations Unies, s'assure que le programme avance conformément aux prévisions et que les résultats escomptés sont obtenus, mettra en place des comités à deux niveaux :

- la coordination stratégique du programme sera assurée par le Comité National de Pilotage (CNP) qui sera également responsable de la supervision du programme conjoint;

- la coordination opérationnelle du programme conjoint sera confiée à un Comité de Gestion du Programme (CGP).

Le Coordonnateur résident sera responsable du Programme Conjoint, et devra coprésider les réunions régulières du Comité National de Pilotage.

Le Comité de Gestion du Programme sera appuyé dans son mandat de coordination opérationnelle du Programme par un responsable de l’Exécution.

Le **Comité National de Pilotage (CNP)** est responsable de la coordination stratégique du Programme Conjoint. Le Comité est assumé à celui de dispositif de pilotage de l’UNDAF à à travers le Groupe Thématique de Pilotage de l’Axe Gouvernance et les autres dispositifs de pilotage de mise en œuvre de l’UNDAF.

Un **Comité de Suivi du Programme (CSP) sera mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre programme conjoint. Il** est chargé d’assurer la direction opérationnelle du programme conjoint sera assurée. Le CGP est formé de représentants de :

* PNUD, ONU FEMMES, UNFPA, HCDH ;
* Groupe Thématique Genre (UNDAF) ;
* Ministère des Affaires sociales, de l’Enfance et de la famille (MASEF) ;
* Ministère de l’Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) ;
* CENI ;
* Observatoire National des Droits des Femmes ;
* Organisation de la Société Civile ;
* Réseau des journalistes.

Ce Comité sera animé par le Représentant Adjoint Programme du PNUD, qui en assure la coprésidence, avec le MASEF. Le PNUD est désigné comme agence chef de file du programme, en raison de son mandat spécifique en matière de Gouvernance Démocratique.

Le MASEF est le partenaire national principal de mise en œuvre, eu égard à ses responsabilités dans la définition et la conduite des politiques nationales de promotion du Genre.

Le Comité forme une communauté de travail continue, reliée par messagerie électronique, qui se réunit chaque trimestre et chaque fois que de besoin.

Sous la supervision du Comité National de Pilotage, le CSP a pour responsabilités de :

* Assurer la coordination opérationnelle du programme conjoint ;
* Assurer la gestion des ressources du programme pour réaliser les résultats et produits définis dans le programme ;
* Assurer la conformité des activités du programme avec les priorités stratégiques approuvées dans le cadre de l’UNDAF ;
* Etablir des situations de référence (baseline) pour en permettre l’évaluation et le suivi ;
* Définir des mécanismes adéquats de préparation des rapports du programme ;
* S’assurer de la concordance des plans de travail, des budgets, des rapports et autres documents et de la correction des déséquilibres budgétaires éventuels ;
* Apporter un appui technique et substantiel à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail annuel ;
* Formuler des recommandations au Coordonnateur Résident pour les réaffectations et les révisions budgétaires et lui fournir les conseils adéquats en tant que de besoin ;
* Faire face aux problèmes de gestion et d'exécution ;
* Identifier les leçons apprises et les actions de capitalisation ;
* Etablir des plans de communication et d'information du public.

**Réalisation :**

L’exécution du programme sera assurée par la partie nationale, le MASEF, représenté par un Directeur National de Programme, qui mobilisera à cet effet les acteurs du secteur public et la société civile.

Le DNP pilote le programme assurera les tâches suivantes :

* Mettre en place une structure administrative pour assurer la bonne gestion du programme;
* Assurer la coordination des activités nécessaires à la réalisation du programme en étroite liaison avec tous les acteurs pertinents (CNC, CGP, GT Genre, agences du SNU) ;
* Etablir un système fonctionnel de communication entre les intervenants ;
* Produire un plan de mise en œuvre du programme ;
* Suivre la mise en œuvre du programme ;
* Préparer et soumettre la programmation et les plans de travails annuels communs au CGP;
* Exercer un suivi de toutes les interventions en exécution afin de veiller à l’efficience et à l’efficacité ainsi que de mesurer l’atteinte des résultats;
* Fournir tous les rapports exigés : plan de mise en œuvre, bilans semestriels, bilans annuels, tels que précisés dans le mandat ci-dessous ;
* Coordonner les revues du programme ;
* Gérer le système de suivi et évaluation ;
* Assurer le secrétariat technique au CGP.

**Le Directeur National de Programme**

Le Directeur National du Programme Conjoint PPF est un fonctionnaire désigné par l’institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence détaillés. Il est redevable devant le comité de pilotage de l’atteinte des résultats.

**Un Appui au Programme**  sera fourni au DNP pour assurer la prise en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités, et qui seront précisés dans le cadre de termes de référence : rédaction des courriers et des procès-verbaux de réunions, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures, etc.), des contrats des consultants recrutés par l’institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du programme, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel.

**Gestion du Programme**

DNP

**Comité de Pilotage du Programme Conjoint**

**Bénéficiaires Principaux**

MASEF, OSC, CENI, Observatoire des Droits des Femmes

**Agence d’Exécution**

MASEF

**Fournisseur Principal**

PNUD, ONU FEMMES, FNUAP, HCDH

**Assurance / Programme**

PNUD, ONU FEMMES, FNUAP, HCDH

**Appui à la Gestion**

Coordinateur / Assistant

**Equipe A**

Experts rattachés au programme, consultants

**Equipe C**

Experts rattachés au programme, consultants

**Equipe B**

Experts rattachés au programme, consultants

**Modalités de transfert de fonds:** *Les modalités de transfert de fonds, l’ampleur et la fréquence des décaissements ainsi que la portée et la fréquence du contrôle, des rapports, de l’assurance et de l’audit sont convenus avant la mise en œuvre du programme, compte tenu de la capacité d’ajustement des partenaires et conformément aux politiques, mécanismes et procédures applicables des organismes participants des Nations Unies. Pour les organismes du Comité exécutif (ExCom), les dispositions requises au titre de l’approche harmonisée pour le transfert d’espèces, définies dans le plan d‘action de l’UNDAF , s’appliqueront.*

L’exécution nationale, en tant que modalité préférentielle pour la mise en œuvre du Programme Conjoint, sera fondée sur l’existence de capacités au sein des structures nationales de mise en œuvre des activités. Les transferts de fonds aux institutions d’exécution sont effectués sur la base du plan de travail annuel (PTA) et du budget annuel convenus entre le partenaire de mise en œuvre et l’agence concernée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l’Approche Harmonisée de remise d’espèces (HACT) par le Système des Nations Unies, les résultats de la micro-évaluation s’agissant des partenaires d’exécution concernés seront examinés par les agences Ex-Com impliquées dans la mise en œuvre du programme conjoint (PNUD, ONU FEMMES, FNUAP, HDCH). Celles-ci examineront la possibilité d’adopter une modalité commune de remise d’espèces et conviendront de la nature et fréquence des activités de contrôle.

Les modalités de remise d’espèces pourront être ajustées en cours d’exécution du programme, conformément aux clauses de l’UNDAF. Après l’achèvement d’une activité, les reliquats des fonds seront reprogrammés sur la base d’un accord mutuel entre le partenaire de mise en œuvre et l’agence concernée ou restitués.

Les activités menées par les agences des Nations Unies participantes seront soumises aux audits internes et externes, en conformité avec leurs propres règles et procédures financières.

***Appui du Bureau Pays (PNUD)***

Selon la Lettre d’Accord signée entre le PNUD et l’institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d’appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l’organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d’acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d’Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d’appui à la mise en œuvre des projets.

# Modalités de gestion des fonds

*Il existe trois options en matière de gestion des fonds des programmes conjoints: a) gestion parallèle ; b) gestion groupée ; c) gestion canalisée. Au titre de la gestion parallèle, chaque organisme finance ses propres activités parallèlement aux autres organismes participants. Si l’on retient la gestion groupée des ressources, les organismes participants des Nations Unies doivent choisir l’agent de gestion qui sera chargé de gérer le plan de travail commun.*

*Ces options peuvent être combinées. Par exemple, les organismes participants des Nations Unies peuvent décider de mettre en commun des fonds confiés à un agent de gestion pour les parties du programme conjoint qui fera l’objet d’une gestion groupée, tandis que les autres parties feraient l’objet d’une gestion parallèle, dans le cadre général du programme conjoint .*

*La décision de retenir une option ou de les combiner pour la gestion d’un programme conjoint devrait se fonder sur la nécessité d’assurer une exécution efficace et judicieuse en temps voulu et de réduire les coûts de transaction pour les partenaires nationaux, les bailleurs et le Système des Nations Unies.*

# Faisabilité, gestion des risques et pérennisation des résultats

1. **Faisabilité**

Le Programme Conjoint sur la Promotion de la Participation Politique des Femmes en Mauritanie s’appuie sur une identification participative des besoins et des réponses à apporter, conjointement entre les acteurs institutionnels et ceux de la société civile, ce qui conforte la pertinence du programme par rapport au contexte d’intervention.

D’un point de vue organisationnel, le choix d’une exécution du programme par le MASEF, avec la mise en place d’une cellule composée d’un Directeur National de Programme, d’un Coordinateur et d’un Assistant constitue un élément favorable pour la faisabilité des activités identifiées, dans la mesure où cette cellule doit en assurer la mise en œuvre et le suivi, et se consacrer ainsi à temps plein, du moins pour le coordinateur et l’assistant, au Programme Conjoint. De plus, l’existence d’une instance décisionnelle représentée par le Comité de Pilotage, composé de l’ensemble des acteurs impliqués, renforce également la faisabilité organisationnelle de ce programme.

Concernant la faisabilité technique, des experts nationaux et internationaux seront sollicités pour certaines activités afin d’apporter une assistance technique spécifique dans les domaines demandés.

1. **Gestion des risques**

Le programme conjoint devra faire face à plusieurs types de risques, susceptibles d’en entraver la réalisation. Ces risques ainsi que les mesures proposées pour leur gestion sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| RISQUES | GESTION DES RISQUES |
| **Risque politique** : la date des prochaines élections législatives et municipales n’est toujours pas confirmée. | Le Programme Conjoint s’inscrit dans une approche innovante basée sur le cycle électoral dans son ensemble, et pas uniquement sur les élections, ce qui signifie que la plupart des activités pourront être menées à bien, indépendamment de la date choisie. |
| **Risque administratif** : les modalités de fonctionnement, procédures et de gestion des fonds entre les différentes agences impliquées dans le programme conjoint peuvent être complexes et longues. | Le Programme Conjoint prend en compte la réforme des Nations Unies avec le principe du « One UN ». Les options présentées pour la gestion des fonds seront étudiées pour une meilleure efficacité de mise en œuvre du programme en fonction des contraintes administratives présentées par les bailleurs et les agences. |
| **Risque technique et organisationnel** : l’agence d’exécution dispose de capacités insuffisantes pour la mise en œuvre du Programme Conjoint. | Les conditions de mise en œuvre du Programme Conjoint seront assurées auprès du MASEF, afin que la cellule d’exécution, dont la rémunération est prévue dans le budget, dispose d’un lieu adapté et équipé. La motivation du DNP pourra également être discutée avec le MASEF pour une meilleure implication dans le programme. |

1. **Pérennisation des résultats**

La durabilité des résultats du programme résulte de la combinaison de plusieurs éléments :

* **une approche participative** : l’ensemble des acteurs impliquées dans la promotion de la participation politique des femmes en Mauritanie ont été consultés, dans le cadre d’une rencontre régionale de haut-niveau sur ce thème, afin de recueillir leurs besoins et leurs recommandations, ce qui conforte à la fois la pertinence du programme et sa pérennisation, dans la mesure où les bénéficiaires ont pris part au processus d’identification et d’élaboration du programme qui contribuera in fine à l’amélioration des conditions d’exercice de la démocratie en Mauritanie ;
* **un transfert de compétences,** dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs institutionnels et de la société civile : parmi les activités du programme, il convient de souligner en particulier celles relatives au renforcement des capacités des acteurs jouant un rôle majeur dans la promotion de la participation politique des femmes, qui bénéficieront d’une formation adaptée, avec la mise en place de personnes-ressources à travers la formation de formateurs et l’élaboration de supports de formation adaptés qui pourront être utilisés au-delà de la durée du programme.

# Responsabilité, suivi-évaluation et établissement de rapports

Le programme sera suivi de façon participative. Les agences participantes du SNU seront responsables du suivi de la mise en œuvre des activités du programme à travers les structures de mise en œuvre. La définition d’une situation de référence détaillée est inscrite au titre des interventions du Programme Conjoint, à travers une étude globale sur l’état des lieux et les potentiels en matière de participation politique des femmes dans le pays. Les résultats du Programme seront mesurés à travers les principaux indicateurs suivants, qui devront être complétés dès le début du programme suite à la réalisation du diagnostic.

*Cf. Cadre de suivi du programme (CSP) en annexe.*

Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettront de suivre les activités et la réalisation des résultats du Programme Conjoint.

Le **rapport annuel consolidé de progrès**, dont la responsabilité incombe au coordinateur de programme, sera composé des trois parties suivantes :

* La *lettre de gestion,*qui consiste en une analyse du rapport financier certifié et du rapport narratif. La lettre identifiera les questions administratives et de gestion majeures qui devront être examinées par le Comité National de Pilotage, le cas échéant ;
* Le *rapport narratif,*élaboré conjointement par les agences participantes au niveau pays et revu par le Comité de gestion du programme avant sa soumission au Coordonnateur Résident;
* Un *rapport financier:* chaque agence participante préparera un rapport financier des dépenses effectuées par chaque projet durant la période de reporting, qui sera consolidé et soumis au Coordonnateur Résident qui le distribuera aux membres du Comité National de Pilotage. Les décisions et commentaires du CNP seront enregistrées et partagées avec toutes les parties prenantes afin d’assurer la pleine coordination et cohérence des efforts.

En plus des exigences de reporting annuel, les agences participantes fourniront des informations trimestrielles, narratives et financières, sur la mise en œuvre du programme, en vue d’assurer un flux d’information régulier à l’attention des bailleurs et des autres parties prenantes. Le programme conjoint fera l’objet d’une évaluation finale indépendante.

De plus, le programme fera l’objet de revues annuelles de la part du Comite de Gestion du Programme. Lors de ces réunions de revue seront présentés les progrès réalisés en vue de l’obtention des effets, ainsi que les contraintes et opportunités rencontrées lors de l’année écoulée.

A cette occasion l’évaluation des risques et hypothèses sera effectuée et seront mises en exergue les activités réalisées au titre de l’année en cours et identifiés les ajustements éventuels. Par ailleurs, les agences participantes et leurs partenaires élaboreront à l’occasion de la revue annuelle le plan de travail pour l’année suivante et le budget correspondant en tenant compte des leçons apprises et des résultats atteints dans la mise en œuvre du Programme.

Le nouveau plan de travail sera approuvé par le Comité National de Pilotage. Tout changement significatif du champ du programme conjoint nécessitera une révision du document de programme conjoint, les amendements apportés à ce document devant faire l’objet d’une signature par toutes les parties.

# Evaluation ex ante des questions multisectorielles

La promotion de la participation politique des femmes conduit à favoriser l’intégration dans la gestion des affaires publiques d’un groupe de la population habituellement sous-représenté dans la sphère politique, caractérisé par un degré de vulnérabilité plus important par rapport à d’autres franges de la société. En ce sens, le soutien à la participation politique des femmes produit un effet positif sur la valorisation des droits de femmes et l’égalité entre chaque citoyen, indépendamment de leur sexe. Une représentation plus fidèle de l’ensemble des citoyens au niveau politique participe directement à l’amélioration du processus démocratique et renforce la légitimité des institutions. La question de la participation politique, notamment celle des femmes, se trouve au cœur de la notion de démocratie participative et constitue par conséquent un axe transversal de la bonne gouvernance.

La participation politique prend en compte différentes dimensions de la citoyenneté, principalement le droit de vote et d’éligibilité, la contribution à la vie de la communauté et aux choix de politiques publiques. Les femmes, en tant que citoyennes à part entière, tel que le reconnaît la Constitution mauritanienne, doivent pouvoir exercer librement l’action de désigner leurs représentants au sein des institutions locales et nationales, le vote étant à la fois un droit et un devoir dans le cadre d’une démocratie. L’exercice de ce droit doit pouvoir se faire de façon libre et confidentielle, sans pression extérieure. En parallèle, les femmes disposent également comme les hommes, du droit de se porter candidates aux élections si les conditions légales (âge, casier judiciaire, etc.) sont bien remplies. Le programme conjoint, à travers notamment les activités prévues en matière d’éducation à la démocratie et de sensibilisation à la participation politique des femmes, porte une attention particulière à la promotion des droits de l’homme, sous les aspects du genre, de la citoyenneté et du développement d’un cadre électoral libre et démocratique.

Les effets d’une amélioration de la participation politique des femmes ont une portée transversale sur l’ensemble des politiques publiques, dans la mesure où ils renforcent les capacités des femmes à participer à la prise de décision et à la définition même de ces politiques, leur permettant ainsi de mieux défendre leurs intérêts, de prendre en compte leurs besoins spécifiques et d’influer sur la mise à disposition des ressources nécessaires à l’intégration de ces besoins au niveau des budgets publics. Le lien entre la participation politique des femmes et l’amélioration de leurs conditions de vie est extrêmement important, les deux éléments s’alimentant respectivement. Les effets peuvent être plus notables dans certains domaines, tels que l’éducation, la santé, l’accès aux ressources productives. D’une part, la participation des femmes à la gestion des affaires publiques favorise la prise en compte de leurs intérêts particuliers dans l’agenda politique ; d’autre part, l’amélioration des conditions de vie des femmes, surtout à travers un meilleur accès des filles à l’enseignement secondaire et supérieur, l’amélioration des conditions sanitaires et d’hygiène, surtout la santé maternelle et infantile, ainsi que le développement de leurs ressources productives, constituent la base essentielle à une plus grande participation des femmes à la gestion des affaires publiques.

Le programme conjoint, dans la mesure où il vise à renforcer les institutions démocratiques (Axe 4 de l’UNDAF), veille dans les modalités de pérennisation des actions à assurer un transfert de compétences efficace auprès des acteurs-clés de la promotion de la participation politique des femmes, à travers par exemple la publication de supports de communication et de formation ou la formation de formateurs.

# Contexte juridique ou base des relations

Les accords d’assistance et de coopération à la base juridique des partenariats entre la République Islamique de Mauritanie et chacune des organisations du SNU participantes s’appliqueront dans le cas du présent programme conjoint. Les activités de chaque agence seront régies respectivement par les principaux accords applicables de l’agence. Il s’agit des accords de siège et de coopération liant la Mauritanie au Système des Nations Unies.

Les modifications au présent Document de Programme Conjoint ne peuvent être apportées qu’avec la signature du Coordonnateur Résident du SNU en Mauritanie.

# Annexe A – Cadre de Ressources et Résultats

**CADRE DES RESSOURCES ET DES RESULTATS DU PROGRAMME**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effet UNDAF: Axe 4 de coopération : Amélioration de la gouvernance (économique, démocratique, territoriale et locale, contrôle citoyen de l’action publique) et renforcement des capacités des acteurs** | | | | | | | | | | | |
| **Effet 1 : Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens.** | | | | | | | | | | | |
| **Effet 2 : L’administration publique dispose de capacités et compétences accrues pour une conduite plus efficace des politiques de développement, y inclus à travers de l’approche sensible au genre et droits humains.** | | | | | | | | | | | |
| Effet attendus du programme conjoint (s’ils sont différents de ceux de l’UNDAF), indicateurs correspondants, références de base, les moyens de vérification, ressources, risques et . | | | | | | | | | | | |
| Résultats du programme conjoint | | SMART Produits et organisme des Nations Unies responsable | Référence aux priorités de l’organisme ou au programme de pays | Structure de mise en œuvre | Activités indicatives pour chaque produit | | Allocation des ressources et calendrier indicatif\* | | | | Budget prévisionnel |
| (Donner les indicateurs correspondants et les références de base) | | Année 1 | Année 2 | Année 3 | | TOTAL |
| **1. Le cadre institutionnel est consolidé en vue d’une meilleure contribution des femmes à la vie politique et à la prise de décision.** | | **SMART Produit 1.1** Les acteurs nationaux bénéficient d'un dispositif amélioré pour favoriser le leadership et la participation politique des femmes conformément aux standards internationaux. | CPD 2012-2016 | MASEF | **1.1** **a)** **Réalisation d’un audit genre participatif du cadre institutionnel :** | | 47000 | 50 000 | 50 000 | |  |
|  | |  |  | MIDEC | - Recrutement de consultants | |  |  |  | |  |
| **Indicateurs :** | |  | 4) Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions et favorisent la | MJ | - Mise en œuvre de la mission d'audit | |  |  |  | | Total 1.1 a) : 52 000 USD |
| - Projet de Cadre légal révisé sur la participation politique des femmes élaboré | | Pour rappel : | Autres | - Réalisation d'un atelier de restitution et validation du rapport d'audit | |  |  |  | | Total 1.1 b) : 25 000 USD |
| - Nb de groupes d'influence habilités pour la vulgarisation de la SNIG | | 2.3.3 : Les acteurs nationaux disposent d'un cadre amélioré pour favoriser le leadership et la participation politique des femmes conformément aux standards internationaux - **PNUD** |  |  | - Publication du rapport d'audit validé | |  |  |  | | Total 1.1 c) : 70 000 USD |
| - Liste électorale modernisée et fiable | | 80 000 USD prévus dans l'UNDAP |  |  | - Réalisation d'une mission de suivi annuelle de la mise œuvre des recommandations | |  |  |  | |  |
| - Cadre institutionnel amélioré pour l'institution indépendante de gestion des élections élaboré | | 1.3.2 : Les mécanismes et les institutions de gestion électorale sont renforcés sur la base des meilleures pratiques internationales – **PNUD** |  |  | **1.1 b)** **Assistance technique à la réforme du cycle électoral pour l'évolution d'un cadre légal et juridique plus sensible au genre :** | |  |  |  | |  |
|  | | 500 000 USD prévus dans l'UNDAP |  |  | - Recrutement de consultants | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Analyse détaillée de l'intégration du genre dans la règlementation en vigueur relative aux phases du cycle électoral | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation d'un atelier de restitution et validation du rapport | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | **1.1 c) Définition d'un agenda politique pour favoriser le développement d'un plaidoyer autour de la participation politique des femmes :** | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Mise en place d'un groupe de travail pour la coordination des travaux d'agenda et de plaidoyer | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires autour de la définition d'un agenda politique sur la participation politique des femmes | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation d'une rencontre internationale sur la promotion d'une participation plus égalitaire des hommes et des femmes dans la vie politique | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Elaboration d'un plan de communication | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Réalisation de supports de communication | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation d'un atelier de lancement de la campagne de communication | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Réalisation d'initiatives de communication | |  |  |  | | **Total :147 000 USD** |
|  | | **SMART Produit 1.2** |  | MAED, ONS | **1.2 a) Réalisation d'une étude participative sur les mécanismes de collecte de données liées à la participation politique des femmes, à l'échelle nationale et locale :** | | 36 000 | 38 000 | 38 000 | |  |
|  | | **Proposition de reformulation du produit 2.2.5 :** |  |  | - Mobilisation d'expertise | |  |  |  | |  |
|  | | Des outils d'aide à la prise de décision en faveur de l'amélioration de la participation politique des femmes sont développés. |  |  | - Réalisation d'une analyse approfondie des mécanismes et outils | |  |  |  | | Total 1.2 a) : 27 000 USD |
|  | | Pour rappel : |  |  | de collecte de données statistiques existants, ainsi que des besoins en matière d'indicateurs, selon les standards régionaux et internationaux | |  |  |  | | Total 1.2 b) : 40 000 USD |
|  | | 2.2.5 L'ONS dispose d'outils et de compétences pour collecter des informations statistiques fiables et actualisées sur les indicateurs de population prenant en compte le genre et la dimension régionale. - **FNUAP** |  |  | - Organisation d'un atelier de restitution autour des principales conclusions de l'étude et de la méthodologie proposée | |  |  |  | | Total 1.2 c) : 45 000 USD |
|  | | 200 000 USD prévus dans l'UNDAP |  |  | - Publication du rapport | |  |  |  | | **Total 1,2 : 112 000 USD** |
|  | |  |  |  | **1.2 b) Développement d'un outil statistique efficace d'aide à la prise de décision sur la participation politique des femmes :** | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Mise en place d'une base de données et d'un dispositif de gestion, suivi et actualisation des données recueillies | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Réalisation de la collecte des données désagrégées, à l'échelle nationale et régionale (4 régions pilotes) | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | **1.2 c) Renforcement des capacités des acteurs concernés par l'opérationnalisation de l'outil statistique :** | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Réalisation de formations spécifiques destinées aux différents acteurs institutionnels et de la société civile | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Acquisition d'équipements nécessaires à l'opérationnalisation de l'outil | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation d'un atelier de présentation de la base de données comme outil d'aide à la prise de décision au niveau national et local | |  |  |  | | **TOTAL RESULTAT 1 =259 000 USD** |
|  | |  |  |  |  | |  |  |  | |  |
| **2. Les capacités des acteurs institutionnels, particulièrement des femmes candidates et élues, et celles de la société civile sont renforcées pour une meilleure participation politique et représentativité des femmes.** | | **SMART Produit 2.1** | 6) Les institutions, les personnes vulnérables et les acteurs de la société |  | **2.1 a) Appui technique à la CENI dans la mise en œuvre d'activités d'assistance électorale et d'éducation à la démocratie sensibles au genre et aux droits humains :** | | 96 000 | 98 000 | 98 000 | |  |
|  | |  | civile sont engagés plus activement pour favoriser la cohésion sociale, dans une perspective de pleine jouissance des droits humains. |  | - Evaluation des capacités et analyse de la structure organisationnelle de la CENI avec une approche Genre | |  |  |  | |  |
| **Indicateurs :** | | **Proposition de reformulation du produit 1.3.3. :** |  |  | - Elaboration de supports de formations et d'outils de sensibilisation sur l'assistance électorale et l'éducation citoyenne sensible au genre et aux droits humains | |  |  |  | | Total 2.1 a) : 48 000 USD |
| - Les femmes candidates disposent de connaissances suffisantes de la législation électorale et les utilisent lors des campagnes électorales. | | Les capacités des acteurs politiques, de l'administration électorale et de la société civile sont renforcées en vue d'une meilleure prise en compte de la participation politique des femmes dans l'éducation électorale et l'éducation à la démocratie. |  |  | - Formations de formateurs | |  |  |  | | Total 2.1 b) : 80 000 USD |
| - Centre de ressources sur l'éducation civique fonctionnel. | | Pour rappel : |  |  | - Réalisation de 3 cycles de formation (ex : cadre des droits humains, prise en compte de l’égalité des sexes dans l'assistance électorale, formation en BRIDGE Genre et élections) | |  |  |  | | Total 2.1 c) : 45 000 USD |
| - Manuel simplifié sur l'éducation citoyenne élaboré. | | 1.3.3. Les capacités des acteurs politiques, l'administration électorale, de la société civile sont renforcées dans le domaine de l'éducation électorale et l'éducation à la démocratie – **PNUD** |  |  | - Acquisition d'un fonds de documentation spécialisé en genre en appui au centre de documentation de la CENI (GPECS) | |  |  |  | | Total 2.1 d) : 31 000 USD |
| - Nb de femmes en position de leadership dans les conseils municipaux. | | 426 631 USD prévus dans l'UNDAP |  |  | - Intégration de la notion de participation politique des femmes dans le manuel sur l'éducation citoyenne (GPECS) | |  |  |  | | Total 2.1 e) : 55 000 USD |
| - Nb de femmes en position de leadership au sein des groupes parlementaires. | | 1.3.5. Les structures en charge des élections ont une meilleure compréhension des droits humains en matière d'élections - **HCDH** |  |  | **2.1 b) Appui technique à la mise en place de l'Observatoire National des Droits des Femmes :** | |  |  |  | | Total 2,1 f) 33 000 USD |
| - Nb initiatives OSC en matière de promotion du genre et des droits humains des femmes. | | 200 000 USD prévus dans l'UNDAP |  |  | - Elaboration et mise en oeuvre des textes d'application du décret de création de l'Observatoire | |  |  |  | | **TOTAL 2.1 :** |
|  | |  |  |  | - Appui à l'opérationnalisation de l'Observatoire (ex: équipements) | |  |  |  | | **292 000 USD** |
|  | |  |  |  | Elaboration de supports de formation et formation des formateurs | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires d'expériences et de bonnes pratiques (Sénégal, Madagascar, Togo, Jordanie, etc.) | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation d'un atelier international | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | **2.1 c) Renforcement des capacités de l'administration en matière d'élections, genre et droits humains :** | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Evaluation des capacités et plan de formation | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | Elaboration de supports de formation et formation des formateurs | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Mise en oeuvre de cycles de formations sur les thématiques identifiées lors de l'évaluation des capacités (ex : formation BRIDGE Genre et élections, ...) | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | **2.1 d)** **Sensibilisation auprès des partis politiques sur la promotion de la participation féminine au cours du cycle électoral :** | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Réalisation d'une étude sur la place des femmes au sein des partis politiques (organes décisionnels, listes électorales, procédures et règlements internes, etc.) | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Elaboration et réalisation de supports de sensibilisation | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Réalisation de campagnes de sensibilisation au niveau national et régional lors de chaque phase du cycle électoral | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | **2.1 e)** **Sensibilisation de groupes-cibles de la société civile sur une éducation à la démocratie sensible au genre :** | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Elaboration et réalisation de supports de sensibilisation | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation de campagnes de sensibilisation pour les réseaux de femmes leaders (GPECS), avec un focus-groupe de femmes leaders en zones rurales | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation de campagnes de sensibilisation adressées aux leaders religieux | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation de campagnes de sensibilisation dans les établissements scolaires, secondaires et à l'université, avec un focus-groupe de jeunes filles | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | **2.1 f) Renforcement des capacités des médias pour une communication plus performante autour de la participation politique des femmes :** | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires et d'ateliers thématiques sur la communication politique sensible au genre | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Elaboration et publication d'un guide de bonnes pratiques | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Atelier de restitution du guide | |  |  |  | |  |
|  | | **SMART Produit 2.2** |  | MASEF | **2.2 a) Renforcement des compétences des candidates au niveau national sur la règlementation du cycle électoral, la législation et le rôle des institutions :** | | 16 000 | 17 000 | 17 000 | |  |
|  | | 1.3.4. Les capacités des femmes candidates sont renforcées en matière de connaissance de la législation et du cycle électoral **- ONU Femmes/ PNUD** |  | OSC | - Elaboration de supports de formation | |  |  |  | |  |
|  | | 50 000 USD prévus dans l'UNDAP |  |  | - Réalisation de formations (thèmes à préciser) | |  |  |  | | Total 2.2 a) : 25 000 USD |
|  | |  |  |  | - Elaboration et publication d'un manuel / guide de préparation à la fonction de parlementaire, sensible à la question du genre | |  |  |  | | Total 2.2 b) : 25 000 USD |
|  | |  |  |  | **2.2 b) Renforcement des compétences des candidates au niveau local (4 régions pilotes) :** | |  |  |  | | **TOTAL 2.2 :** |
|  | |  |  |  | - Organisation de réunions d'information dans les communes pilotes autour du cycle électoral | |  |  |  | | **50 000 USD** |
|  | |  |  |  | - Elaboration de supports de formation | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Réalisation de formations des femmes candidates à la fonction élective (thèmes à préciser) | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | **2.2 c) Développement d'un projet-pilote de parrainage entre les femmes élues et les candidates** (au sein des partis politiques ? rechercher des expériences significatives en la matière) | |  |  |  | |  |
|  | | **SMART Produit 2.3** |  | MASEF | **2.3 a) Renforcement des capacités des femmes parlementaires en matière de leadership politique :** | | 44 000 | 48 000 | 48 000 | |  |
|  | |  |  | MIDEC | - Evaluation des capacités | |  |  |  | | Total 2.3 a) : 66 000 USD |
|  | | 1.1.4 Les femmes élues au niveau du Parlement disposent de compétences accrues et d'outils pour exercer un leadership politique. **– PNUD** |  |  | - Elaboration d'un plan de formation et d'équipement | |  |  |  | | Total 2.3 b) : 74 000 USD |
|  | |  |  | + Partis politiques | - Elaboration de supports de formation | |  |  |  | |  |
|  | | 200 000 USD prévus dans l'UNDAP |  | OSC | - Formation de formateurs | |  |  |  | | **TOTAL 2.3 :** |
|  | |  |  |  | - Réalisation de 3 cycles de formation sur le renforcement du leadership (ex : prise de parole en public, etc.) | |  |  |  | | **140 000 USD** |
|  | |  |  |  | **2.3 b) Partage et gestion des connaissances en matière d'exercice du leadership politique par les femmes au niveau national :** | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires pour faciliter le partage de bonnes pratiques sur l'exercice du leadership au niveau parlementaire | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Elaboration et publication d'un recueil de bonnes pratiques | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Atelier de restitution du recueil | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Acquisition d'un fonds documentaire spécialisé sur la participation politique des femmes pour les centres de documentation du Parlement | |  |  |  | |  |
|  | | **SMART Produit 2.4** |  | Communes | **2.4 a) Renforcement des capacités des élues locales en matière de leadership politique :** | | 58 000 | 61 000 | 61 000 | |  |
|  | | 1.1.3. Les femmes élues locales disposent de compétences accrues pour exercer pleinement leur rôle de leadership au niveau communautaire et communal - **ONU Femmes** |  | MASEF | - Evaluation des capacités au sein de communes pilotes dans 4 régions cibles | |  |  |  | |  |
|  | | 200 000 USD prévus dans l'UNDAP |  |  | - Elaboration de supports de formation | |  |  |  | | Total 2.4 a) : 92 000 USD |
|  | |  |  | +OSC | - Formation de formateurs | |  |  |  | | Total 2.4 b) : 88 000 USD |
|  | |  |  | Partis politiques | - Organisation de cycles de formation dans chaque région | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | **2.4 b) Partage et gestion des connaissances sur la participation politique des femmes au niveau local :** | |  |  |  | | **Total : 180 000 USD** |
|  | |  |  |  | - Organisation d'un atelier international sur les meilleures pratiques de la participation politique des femmes au niveau local | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Acquisition d'un fonds de documentation spécialisé sur la participation politique des femmes en appui au développement d'un centre régional de documentation dans les 4 régions pilotes | |  |  |  | |  |
|  | | **SMART Produit 2.5** |  |  | **2.5 a)** **Renforcement des capacités des réseaux d'OSC spécialisées dans la participation politique des femmes :** | | 30 000 | 30 000 | 30 000 | |  |
|  | | **Proposition de reformulation du produit 1.2.2 :** |  |  | - Elaboration de supports de formation | |  |  |  | |  |
|  | | Les réseaux d'OSC spécialisés dans la participation politique des femmes disposent de capacités accrues en matière de genre et droits humains et sont en mesure de jouer un rôle plus actif de plaidoyer en faveur d'une meilleure représentativité des femmes. |  |  | - Formation de formateurs en matière de participation politique des femmes et droits humains | |  |  |  | | Total 2.5 a) : 40 000 USD |
|  | | Pour rappel : |  |  | - Organisation de cycles de formation (ex: élaboration d'outils de plaidoyer, valorisation du rôle des OSC dans chaque phase du cycle électoral, etc) | |  |  |  | | Total 2.5 b) : 50 000 USD |
|  | | 1.2.2 Les réseaux d'OSC disposent de capacités accrues en matière de genre et de droits humains des femmes**- ONU Femmes / PNUD** |  |  | **2.5 b)** **Partage et gestion des connaissances autour du rôle des OSC et de leurs réseaux dans la participation politique des femmes :** | |  |  |  | | **TOTAL 2.5 :** |
|  | | 150 000 USD prévus dans l'UNDAP |  |  | - Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires entre réseaux d'OSC travaillant sur la participation politique des femmes | |  |  |  | | **90 000 USD** |
|  | | 1.2.4 les OSC disposent de capacités accrues pour participer activement à la vulgarisation des conventions internationales et recommandations des organes de suivi en matière de droits de l'homme - **HCDH** |  |  | - Atelier international | |  |  |  | |  |
|  | | 100 000 USD prévus dans l'UNDAP |  |  |  | |  |  |  | | **TOTAL RESULTAT 2 : 752 000 USD** |
|  | |  |  |  |  | |  |  |  | |  |
| **3. La mise en œuvre du programme conjoint est assurée.** | | 3.1 La coordination et le suivi-évaluation du programme sont assurés. |  |  | **3.1 a) Mise en place et opérationnalisation de la cellule de coordination :** | | 73 000 | 76 000 | 76 000 | |  |
|  | |  |  |  | - Recrutement d'un assistant | |  |  |  | | Total 3.1 a) : 156 000 USD |
|  | |  |  |  |  | |  |  |  | | Total 3.1 b) : 69 000 USD |
|  | |  |  |  | - Appui au fonctionnement et de communication | |  |  |  | | **TOTAL 3.1 : 225 000 USD** |
|  | |  |  |  | **3.1 b) Suivi et évaluation du programme conjoint :** | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Réalisation de revues annuelles | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Organisation de missions de suivi sur le terrain pour les activités réalisées au niveau régional | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Réalisation d'audits annuels | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Recrutement d'une équipe de consultants pour l'évaluation finale du programme | |  |  |  | |  |
|  | |  |  |  | - Atelier de restitution finale | |  |  |  | |  |
| **Sous-total des activités** | |  |  |  |  | | 400 000 | 418 000 | 418 000 | | 1 236 000 |
| **GMS** | |  |  |  | GMS | | 28000 | 29260 | 29260 | | 86520 |
| **TOTAL** | |  |  |  |  | | 428 000 | 447 260 | 447 260 | | **1 322 520** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  | |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  | |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  | |
| **Plan d’Action 2013 : Programme du Plan d’Action du Programme Conjoint sur la participation politique des Femmes** | | | | | | | | | | | | | | |
|  | **Plan de Travail Annuel 2013 PPPF** | | | | | |  |  |  |  |  | |  | |
| Expected Outputs | Planned Activities | Timeframe | | | | Responsible Party |  | |  |  |  | |  | |
| and indicators including annual targets | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | budget description | amount 2012 | **Agences** | | | | | |
| **Produit 1.1 : Le cadre institutionnel est consolidé en vue d’une meilleure contribution des femmes à la vie politique et à la prise de décision.** | | | | | | | | | ***PNUD*** | ***ONUFEMMES*** | | ***HCDH*** | | ***UNFPA*** |
| ***sous-produit 2.3.3 : Les acteurs nationaux disposent d'un cadre amélioré pour favoriser le leadership et la participation politique des femmes conformément aux standards internationaux*** | Appui techniques et plaidoyers aux initiatives de promotion de leaderships politique des femmes et mise en place d'un groupe de femmes leadeurs en prévention des conflits |  |  |  |  | PNUD | Workshop | 6 000 | 6 000 |  | |  | |  |
| Vulgarisation et sensibilisation autour des instruments internationaux de promotion politiques des femmes au niveau national et régional |  |  |  |  | PNUD/Groupe Plaidoyer | Workshop | 8 000 | 8 000 |  | |  | |  |
| Définition d'un agenda politique pour favoriser le développement d'un plaidoyer autour de la participation politique des femmes : |  |  |  |  | MASEF/PNUD | Bureau d’Etude | 5 000 | 5 000 |  | |  | |  |
| Mise en place d'un groupe de travail pour la coordination des travaux d'agenda et de plaidoyer et analyse de la situation des femmes dans les instances de partis politiques |  |  |  |  | MASEF/PNUD | Workshop, expertise | 6 000 | 6 000 |  | |  | |  |
| Organisation d'échanges Sud-Sud et triangulaires autour de la définition d'un agenda politique sur la participation politique des femmes |  |  |  |  | MASEF/PNUD/GP | tavel | 12 000 | 12 000 |  | |  | |  |
| Réalisation de supports de communications et duplication (Guide de l'électeur, Guide du contentieux, etc.,) |  |  |  |  | MASEF/CENI/PNUD | Expertise, Contrat, Workshop | 10 000 | 10 000 |  | |  | |  |
|  | Renforcement des capacités des acteurs concernés par l’opérationnalisation de l’outil statistique (Réalisation de formation spécifiques destinées aux différents acteurs institutionnels et de la société civile) |  |  |  |  | MASEF/UNFPA | ateliers | 2 000 |  |  | |  | | 2 000 |
| ***Produits 2.5 : les réseaux d’OSC spécialisés dans la participation politique des femmes disposent de capacités accrues en matière de genre et droits humains et sont en mesure de jouer un rôle actif de plaidoyer en faveur d’une meilleure représentativité des femmes*** | Renforcement des capacités des réseaux d’OSC spécialisées dans la participation politique des femmes (Elaboration des supports de formation et formation de formateurs en participation politique des femmes et droits humain) |  |  |  |  | MASEF/UNFPA-ONUFEMMES | Supports et atelier | 18 000 |  |  | |  | |  |
| Acquisition d’équipements nécessaires à l’opérationnalisation de l’outil |  | 15 000 | |  | | 3 000 |
| Organisation d’un atelier de présentation de la base de données d’aide à la décision au niveau national et régional |  |  | |  | |  |
| ***Sous total*** |  |  |  |  |  |  |  | ***69 000*** | **47 000** | **15 000** | | **0** | | **5 000** |
| Produit 2. Les capacités des acteurs institutionnels, particulièrement des femmes candidates et élues, et celles de la société civile sont renforcées pour une meilleure participation politique et représentativité des femmes. | | | | | | | | |  |  | |  | |  |
| ***Sous Produit 2,2. Les capacités des femmes candidates sont renforcées en matière de connaissance de la législation et du cycle électoral*** | Elaboration de supports de formation sur le cycle électoral |  |  |  |  | MASEF/PNUD-ONUFEMMES | Contrat | 8 000 | 8 000 |  | |  | |  |
| Réalisation de formations pour les femmes leadeurs dans les 12 wilayas |  |  |  |  | MASEF/PNUD-ONUFEMMES | Wokshop | 25 000 | 10 000 | 15000 | |  | |  |
| Elaboration et publication d'un manuel / guide de préparation à la fonction de parlementaire, sensible à la question du genre : |  |  |  |  | MASEF/PNUD | Edition et Diffusion | 7 000 | 2 000 |  | |  | |  |
| Organisation de réunions d'information dans les communes pilotes autour du cycle électoral |  |  |  |  | MASEF/PNUD-ONUFEMMES | Wokshop | 15 000 |  |  | |  | |  |
| ***Sous produit 1,2,2: Les capacités des acteurs politiques, de l'administration électorale et de la société civile sont renforcées en vue d'une meilleure intégration de la participation politique des femmes dans l'éducation électorale et l'éducation à la démocratie*** | Sensibilisation des groupes de la société civile sur une éducation à la démocratie sensible au genre |  |  |  |  | MASEF/UNFPA-ONUFEMMES | Contrat | 21 000 |  |  | |  | |  |
| Elaboration de supports de sensibilisation | MASEF/UNFPA-ONUFEMMES | Workshop |  |  | 10 000 | |  | | 7 000 |
| Organisation de campagnes de sensibilisation au profit des femmes leaders politiques dans les zones rurales et organisation d'une campagne de sensibilisation adressées aux leadeurs religieux | MASEF/UNFPA-ONUFEMMES |  |  |  |  | |  | |  |
| ***Sous produit 1.3.5. Les structures en charge des élections ont une meilleure compréhension des droits humains en matière d'élections - HCDH*** | Appui technique à la mise en place de l'Observatoire National des Droits des Femmes : |  |  |  |  | MASEF/HCDH | Contrat | 5 700 |  |  | |  | |  |
| Elaboration et mise en œuvre des textes d'application du décret de création de l'Observatoire | MASEF/HCDH | Workshop |  |  | | 5700 | |  |
| Appui à l'opérationnalisation de l'Observatoire (ex: équipements) | MASEF/HCDH | contrat |  |  | |  | |  |
| Elaboration de supports de formation et formation des formateurs | MASEF/HCDH | contrat |  |  | |  | |  |
| Renforcement des capacités de l'administration en matière d'élections, genre et droits humains : |  |  |  |  | MASEF/HCDH | Workshop | 4 200 |  |  | |  | |  |
| Evaluation des capacités et plan de formation | MASEF/HCDH | Workshop |  |  | | 4 200 | |  |
| Elaboration de supports de formation et formation des formateurs | MASEF/HCDH | contrat |  |  | |  | |  |
| Sensibilisation auprès des partis politiques sur la promotion de la participation féminine au cours du cycle électoral |  |  |  |  | MASEF/HCDH | Workshop | 4 200 |  |  | | 4 200 | |  |
| Sensibilisation des groupes cibles de la société civile sur une éducation démocratie sensible au genre |  |  |  |  | MASEF/HCDH | Workshop | 4 200 |  |  | | 4 200 | |  |
| Renforcement des capacités des médias pour une communication plus performante autour de la participation politique des femmes |  |  |  |  |  | workshop | 4 193 |  |  | |  | |  |
| MASEF/HCDH |  |  | | 4 193 | |  |
| Partage de gestion des connaissances autour du rôle des OSC et de leur réseaux dans la participation politique des femmes |  |  |  |  | MASEF/HCDH-ONUFEMMES | Workshop | 17 899 |  | 10 000 | | 2 899 | |  |
| **Sus Total 1** |  |  |  |  |  |  |  | **116 392** | **20 000** | **35 000** | | **25392** | | **7 000** |
| ***Gestion du programme assurée*** | Appui technique au Programme |  |  |  |  | MASEF/PNUD | contrat | 4 000 | 4 000 |  | |  | |  |
| Appui au fonctionnement du programme |  |  |  |  | MASEF/ONUFEMMES | services | 4 000 |  | 4 000 | |  | |  |
| Sous total 2 |  |  |  |  |  |  |  | **28 000** | ***71 000*** | ***50000*** | | ***25 392*** | | ***12 000*** |
| **Contribution PNUD** |  |  |  |  |  |  |  | **71 000** |  |  | |  | |  |
| **Contribution UNFPA** |  |  |  |  |  |  |  | **12 000** |  |  | |  | |  |
| **Contribution HCDH** |  |  |  |  |  |  |  | **25 392** |  |  | |  | |  |
| **ONUFEMMES** |  |  |  |  |  |  |  | **50 000** |  |  | |  | |  |
| **Totaux** |  |  |  |  |  |  |  | **158 392** |  |  | |  | |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | |  | |  |

1. Partenaires gouvernementaux, ONG et société civile, secteur privé ou autres partenaires [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour le PNUD, les signataires nationaux doivent comprendre l’organisme national de coordination et l’organisme national de coopération appropriés. [↑](#footnote-ref-2)
3. UN-INSTRAW [↑](#footnote-ref-3)
4. UNDP Gender Mainstreaming in Practice- A Toolkit II, p. 189 [↑](#footnote-ref-4)
5. Selon l’Union Inter-Parlementaire (UIP), sur 188 Parlements élus, 86 % (soit 162 Parlements) sont composés de moins de 30 % de femmes et, par conséquent, seuls 26 Parlement (14%) se placent au-dessus de la moyenne du nombre de femmes élues. [↑](#footnote-ref-5)
6. Déclaration des Droits de l’Homme (1948), Convention sur les Droits politiques des femmes (1952), Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques (1966), Convention Internationale sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels (1966), Convention sur l’Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l’Egard des Femmes (CEDAW1979). [↑](#footnote-ref-6)
7. Source des données citées : Ministère des Affaires Sociales, de l’Enfance et de la Femme (MASEF). [↑](#footnote-ref-7)
8. Moyenne entre 2005 et 2010 [↑](#footnote-ref-8)
9. UNDP Gender Mainstreaming in Practice- A Toolkit (Part II, p. 182) [↑](#footnote-ref-9)
10. Cf. Texte final de l’accord entre la majorité et l’opposition [↑](#footnote-ref-10)
11. Rapport d’évaluation finale, Projet d’appui à l’implication des femmes dans le processus de décision en Mauritanie, Marieme Becaye, Cabinet Juris-Consult, Janvier 2007. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cette approche est basée sur un cycle de 3 phases, incluant au total 8 étapes :

    Phase pré-électorale : 1. Cadre juridique ; 2. Planification et mise en œuvre ; 3. Formation et éducation ; 4. Enregistrement des électeurs ; 5. Campagne électorale

    Phase électorale : 6. Opérations de vote et jour des élections ; 7. Vérification des résultats

    Phase post-électorale : 8. Post-élections avec audit et évaluations, mise à jour des listes électorales, réforme juridique, etc. [↑](#footnote-ref-12)
13. Cf. « Genre et indicateurs, boîte à outils » - BRIDGE, Emily Esplen et Emma Bell, Octobre 2007 (PNUD) : Indice de Participation des Femmes (IPF) [↑](#footnote-ref-13)